

FORMULAIRE 51-102F1
RAPPORT DE GESTION MODIFIÉ ET MIS À JOUR
FIRST PHOSPHATE CORP.
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023 ET LE 28 FÉVRIER 2022

Ce rapport de gestion modifié et mis à jour couvre les états financiers de First Phosphate Corp. (la "Compagnie") pour l'exercice terminé le 28 février 2023 et pour la période comparable terminée le 28 février 2022. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers annuels vérifiés et les notes afférentes pour les exercices terminés le 28 février 2023 et le 28 février 2022 (les "états financiers annuels"). Les informations contenues dans ce rapport sont à jour au 26 juin 2023 et ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil").

Le rapport de gestion modifié et mis à jour a été redéposé afin, entre autres, de fournir des informations plus détaillées sur les activités, les opérations et les projets de la Société, l'impact du COVID-19 sur la Société, les transactions entre parties liées, les engagements de dépenses en capital, les tendances connues ou les fluctuations prévues des ressources financières de l'émetteur et les sources de financement qui ont été mises en place mais qui n'ont pas encore été utilisées, la ventilation des dépenses importantes, y compris les frais de consultation et la rémunération à base d'actions, les objectifs et les étapes clés, comme l'exige le formulaire 51-102F1, Rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers annuels vérifiés de la société pour les exercices terminés le 28 février 2023 et le 28 février 2022, ainsi qu'avec les notes qui s'y rapportent. Les résultats sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers de la Société et les informations financières contenues dans le rapport de gestion sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et les interprétations du Comité d'interprétation des IFRS.

Les dirigeants de l'entreprise ont la responsabilité de s'assurer que les états financiers annuels et le rapport de gestion ne contiennent pas de déclaration erronée sur un fait important ou n'omettent pas de mentionner un fait important qui doit être mentionné ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Les dirigeants de la société certifient que les états financiers annuels et le rapport de gestion présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société à la date du présent document.

Le conseil d'administration approuve les états financiers annuels et le rapport de gestion et s'assure que les dirigeants de la société se sont acquittés de leurs responsabilités financières. L'examen du conseil est effectué principalement par le comité d'audit, qui examine et approuve tous les rapports financiers avant leur dépôt.

Des informations supplémentaires concernant la société, y compris la notice d'information de la société, sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans ce rapport de gestion et dans certains documents incorporés par référence dans ce rapport de gestion constituent des déclarations prospectives, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables ("déclarations prospectives"). Ces déclarations portent sur des événements futurs ou sur les performances futures de la société. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques peuvent être des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives

sont souvent, mais pas toujours, identifiées par l'utilisation de mots tels que "chercher", "anticiper", "planifier", "continuer", "estimer", "s'attendre à", "peut", "sera", "projeter", "potentiel", "cibler", "intention", "pourrait", "devrait", "croire", "perspective", "futur", "possible", "peut", "spéculatif", "peut-être" et autres expressions similaires.

Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter, des déclarations relatives aux éléments suivants :

- les futures activités d'exploration et de forage de la société, la production anticipée et les estimations, la minéralisation et les ressources potentielles, les dépenses d'investissement prévues et les événements ou développements auxquels la société s'attend ;
- l'utilisation prévue du produit des fonds levés dans le cadre de l'offre de la société ;
- l'entretien des projets de la société ;
- les attentes de la Société selon lesquelles elle continuera à financer ses activités d'exploitation minière principalement par l'émission de titres jusqu'à ce qu'elle développe un flux de trésorerie positif à partir de ses opérations minières ;
- que les changements importants dans la liquidité de la Société soient substantiellement déterminés par le succès ou l'échec de ses programmes d'exploration sur les projets de la Société, ainsi que par sa capacité continue à lever des capitaux ;
- que la société dispose d'un financement suffisant pour couvrir ses frais généraux d'administration au cours des douze prochains mois ; et
- que la direction estime qu'elle sera en mesure de lever des capitaux à l'avenir.

Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui ont été utilisés pour élaborer ces déclarations et informations, mais qui peuvent s'avérer incorrects, y compris, mais sans s'y limiter, des hypothèses concernant :

- les prix du marché, les résultats d'exploitation et d'exploration, la disponibilité continue de capitaux et de financements, la conjoncture économique générale et les conditions du marché ou des affaires ;
- le maintien des projets de la société
- la poursuite par la société du financement de ses activités d'exploitation minière, principalement par l'émission de titres, jusqu'à ce qu'elle développe un flux de trésorerie positif à partir de ses opérations minières ;
- que les changements importants dans la liquidité de la Société soient substantiellement déterminés par le succès ou l'échec de ses programmes d'exploration sur les projets de la Société, ainsi que par sa capacité continue à lever des capitaux ;
- que la société dispose de fonds suffisants pour couvrir ses frais généraux d'administration pour les douze prochains mois ; et
- que la direction lèvera des capitaux à l'avenir.

Bien que la société estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, aucune garantie ne peut être donnée que ces attentes se révéleront exactes. Par conséquent, il convient de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion et dans les documents qui y sont incorporés par référence.

En outre, les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives impliquent des risques connus et

inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs (dont beaucoup sont au-delà de la capacité de la société à prédire ou à contrôler) qui peuvent entraîner des résultats ou des événements réels sensiblement différents de ceux anticipés dans ces déclarations prospectives. En particulier, les résultats réels de la société pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations prospectives en raison des facteurs de risque exposés ci-dessous et ailleurs dans ce rapport de gestion, qui ne doit pas être considéré comme exhaustif :

- baisse des prix des métaux, minerais et/ou minéralisations explorés par la société,
- augmentation imprévue des coûts et des dépenses liés aux futurs forages et activités d'exploration, à la production de métaux et aux dépenses d'investissement prévues ;
- l'incapacité de la société à maintenir les projets de la société ;
- l'incapacité de la société à continuer à financer ses activités d'exploitation minière par l'émission de titres jusqu'à ce qu'elle développe un flux de trésorerie positif à partir de ses opérations minières ;
- des changements négatifs importants dans la liquidité de la société ou dans sa capacité à lever des capitaux ;
- la société ne disposera pas de fonds suffisants pour couvrir ses frais généraux d'administration au cours des douze prochains mois ; et
- que la direction sera incapable de lever des capitaux à l'avenir.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion et dans les documents qui y sont incorporés par référence ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion ou à la date spécifiée dans les documents incorporés par référence dans le présent rapport de gestion, selon le cas. La société n'a pas l'intention, et n'assume aucune obligation, de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion et dans les documents qui y sont incorporés par référence sont expressément assorties de la présente mise en garde.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET VUE D'ENSEMBLE

La société a été constituée en Colombie-Britannique le 18 septembre 2006. Le 29 juin 2022, la société a déposé des statuts de modification auprès de la province de la Colombie-Britannique, changeant son nom de First Potash Corp. à First Phosphate Corp. L'adresse du siège social et du bureau des registres de la société est la suivante : 1055 West Georgia Street, 1500 Royal Centre, P.O. Box 11117, Vancouver, Colombie-Britannique, V6E 4N7. Les actions ordinaires sont négociées à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la " CSE ") sous le symbole " PHOS " et sont cotées à la Bourse de Francfort sous le symbole " KDO ".

Depuis mai 2022, la société acquiert et explore des propriétés minières de titane et de phosphate dans la roche ignée de la région du Saguenay, au Québec, dans le but de développer et de produire du concentré de phosphate, du concentré de titane et du concentré de fer, et éventuellement de l'acide phosphorique utilisé dans les batteries au lithium-fer-phosphate (LFP) destinées à l'industrie des véhicules électriques (VE). La société opère dans un secteur au potentiel de croissance immense. La taille du marché mondial des batteries au lithium fer phosphate était de 8,37 milliards USD en 2020 et devrait passer de 10,12 milliards USD en 2021 à 49,96 milliards USD d'ici 2028 à un TCAC de 25,6 % au cours de la période de prévision 2021-2028. Fortune Business Insights™ a mentionné ces informations dans son dernier rapport de recherche, intitulé "Global Lithium Iron Phosphate Battery Market, 2021-2028."

La chaîne de valeur de LFP commence par des gisements de roche ignée de grande pureté auxquels la société a accès et qui lui confèrent un avantage concurrentiel. La société a obtenu des demandes de

permis pour commencer à forer en 2023, l'une pour le Lac Original et l'autre pour Bégin-Lamarche. De plus, le 1er juillet 2022, la Société a conclu un partenariat avec l'Université Queen's dans le domaine de la formulation avancée et de l'intégration des processus, partenariat qui a été annoncé le 21 septembre 2022. Le projet proposé vise à soutenir la recherche de niveau postdoctoral axée sur la caractérisation complète de la nature de l'occurrence de phosphorite au Lac à l'Original. La Société recevra des données détaillées sur la minéralogie et la géochimie des minéraux phosphatés qui complètent les données de SGS Minerals - Lakefield sur la chimie en vrac. Les résultats serviront de base à l'évaluation de la qualité du gisement et, s'il est économique, à déterminer s'il convient au marché des PFL.

Le 26 mars 2021, la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont chacune émis une ordonnance révoquant les ordonnances d'interdiction d'opérations qu'elles avaient précédemment émises à l'égard des titres de la société. La Société a déposé une demande d'inscription d'actions ordinaires auprès de la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la " CSE ") et a reçu l'approbation d'inscrire ses actions ordinaires à la cote de la CSE à l'ouverture du marché le 22 février 2023 (les " actions ordinaires "). Le symbole boursier de la société est "PHOS" à la CSE et "KDO" à la Bourse de Francfort.

Le 1er juin 2022, la société a réalisé un regroupement de ses actions ordinaires émises et en circulation sur la base d'une action ordinaire post-regroupement pour 500 actions ordinaires pré-regroupement. Le regroupement a été approuvé par le conseil d'administration de la société le 27 mai 2022. Cette consolidation est reflétée rétroactivement dans les états financiers de la société du 28 février 2023.

Permis

Tel que divulgué dans le communiqué de presse de la Société daté du 26 octobre 2022, la Société a annoncé qu'elle a reçu des permis de forage pour ses propriétés Lac à l'Original et Bégin-Lamarche. Les activités de forage seront réalisées par Forage Premières Nations - First Nations Drilling de Mashteuiatsh, Québec et comprendront une opportunité de formation pour les jeunes de la région.

- Le permis de forage du Lac à l'Original comprend jusqu'à 150 trous pour un total de 25 000 m de forage. Le programme de forage visera à augmenter l'étendue de l'horizon connu de gabbro-norite contenant du phosphate de titane, sur lequel une première estimation des ressources NI 43-101 est en cours de finalisation. Le forage intercalaire sur un centre de 50 m préparera le terrain pour la réalisation d'une évaluation économique préliminaire du projet.
- Le permis de forage pour la propriété Bégin-Lamarche permet à la société d'entreprendre un premier programme de forage d'un minimum de 7 600 m répartis sur 38 trous de forage. Le programme de forage aura pour objectif de vérifier la continuité en profondeur de l'indice de titane-phosphate de surface récemment découvert, où des échantillons choisis ont titré jusqu'à 12 % de TiO₂ et 18 % de P₂O₅. Les échantillons ont été prélevés sur une longueur de 1,5 km. La largeur de la zone minéralisée est d'au moins 230 m. Une forte anomalie magnétique linéaire se trouve directement au-dessus de la zone minéralisée. Le programme consistera en sept clôtures de trous de forage, espacés de 200 m sur toute la largeur et la longueur de l'occurrence de phosphate de titane. Une fois terminé, la société espère être en mesure de préparer une estimation des ressources NI 43-101 pour la propriété.

Partenariat avec le groupe de recherche Pufahl de l'université Queen's

Le 21 septembre 2022, la première a annoncé son partenariat avec le Pufahl Research Group de l'Université Queen's, Canada. L'objectif principal de ce partenariat est de déterminer la minéralogie et la géochimie détaillées du minerai phosphatique et des déchets minéraux au Lac à l'Original, une étape qui complète les analyses géochimiques en vrac et la métallurgie menées par SGS Canada Inc. (Québec / Lakefield). L'acquisition de telles données à haute résolution utilisant des techniques de microscopie de pointe est essentielle pour comprendre les petites variations dans la chimie des minéraux formant la roche hôte de l'anorthosite à l'échelle du micron. Les anorthosites sont une source rare et sous-explorée de

phosphate de haute pureté.

Le 14 mars 2023, nous avons le plaisir d'annoncer la réception du rapport de recherche final du groupe de recherche Pufahl de l'université Queen's, rédigé par le Dr Sandeep Banerjee, chercheur postdoctoral et daté du 13 mars 2023 : "*Caractérisation du gisement de phosphate du Lac à l'Original de First Phosphate, complexe d'anorthosite du Lac Saint-Jean (LSJA), Québec, Canada : Implications for Supplying Lithium Ferro (Iron) Phosphate (LFP) Batteries*".

Le rapport est intitulé : "*Caractérisation du gisement de phosphate du Lac à l'Original de First Phosphate, complexe d'anorthosite du Lac Saint-Jean (LSJA), Québec, Canada : Implications for Supplying Lithium Ferro (Iron) Phosphate (LFP) Batteries*" et est disponible sur le site web de la société.

Changements de méthodes comptables

À compter de l'exercice terminé le 28 février 2023, la société a modifié sa convention comptable relative à la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, qui avait été appliquée dans ses états financiers intermédiaires pour les trois premiers trimestres de l'exercice. La société estime que la comptabilisation en charges de ces coûts au fur et à mesure qu'ils sont encourus fournit des informations financières plus fiables et plus pertinentes. Ceci a été présenté dans les états financiers audités conformément à l'IAS8. Le coût des activités d'exploration, à l'exclusion des coûts encourus pour acquérir et sécuriser les licences des propriétés d'exploration et les honoraires professionnels directement liés à ces acquisitions, est passé en charges jusqu'à ce qu'il ait été établi qu'une propriété minière est commercialement viable. Auparavant, la société capitalisait ces montants dans ses états financiers intermédiaires. Ce changement n'a pas d'impact sur les états financiers de la société au 28 février 2022 et pour l'exercice clos à cette date, ni sur ceux du 1er mars 2021.

TENDANCES DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE

Le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine a perturbé l'approvisionnement de nombreux produits de base en provenance de Russie et a eu d'énormes répercussions sur le marché des engrais. La Russie est un très grand producteur et exportateur de divers engrais, dont le phosphate. Le projet Lac à l'Original de la société peut offrir un approvisionnement national pour l'Amérique du Nord, ainsi que des exportations vers d'autres régions du monde. Cela continue de souligner l'importance d'une juridiction géopolitique sûre.

La demande mondiale de phosphate devrait augmenter à moyen et long terme en raison de la croissance de la population mondiale et d'un changement des habitudes alimentaires en faveur d'aliments plus riches en protéines. Dans ce contexte, la société cherche à positionner son projet Lac à l'Original pour satisfaire une partie de cette demande croissante et fournir un approvisionnement politiquement fiable et sûr en phosphate de haute qualité. Un approvisionnement stable et sûr : Les acheteurs de phosphate (clients potentiels) sont préoccupés par la sécurité des approvisionnements et sont conscients de la situation géopolitique favorable de la région où se trouve la mine. Le projet du Lac à l'Original est situé dans une juridiction politiquement stable et favorable à l'exploitation minière.

- Phosphates de haute qualité : En raison des résultats sur la minéralisation provenant de la propriété du Lac à l'Original fournis par un laboratoire indépendant, SGS Canada Inc. de la ville de Québec, Québec, tel qu'annoncé dans le communiqué de presse de la Société daté du 20 mars 2023.
- Environnement : De plus, en raison de la législation européenne et des questions environnementales en Amérique du Nord, la nature du concentré de phosphate utilisé dans la production d'engrais et d'autres applications a fait l'objet d'une prise de conscience croissante.

En raison de ces préoccupations croissantes, l'intérêt pour les roches phosphatées de plus grande pureté, telles que celles de la société, devrait augmenter. L'offre a également été limitée par l'interdiction d'exporter des engrais phosphatés imposée par la Chine et, désormais, par la restriction des exportations en provenance de Russie.

ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Titres de propriété minière

La société a examiné le titre de toutes ses propriétés minières et, à sa connaissance, le titre de toutes ses propriétés est en règle. Cependant, ces propriétés peuvent faire l'objet d'accords ou de transferts antérieurs et le titre peut être affecté par des défauts non détectés.

La société a conclu des accords en vue d'acquérir, d'explorer et de développer certaines propriétés minières situées dans diverses régions du Canada. Plusieurs groupes d'autochtones revendiquent un titre autochtone inextinguible sur les terres et les ressources de diverses régions du Canada, qui peuvent inclure un ou plusieurs des titres miniers détenus par la société. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de déterminer dans quelle mesure une revendication autochtone acceptée affecterait matériellement la capacité de la société à exploiter ses propriétés minières.

Tous les coûts liés à l'acquisition, à l'exploration et au développement des propriétés minières sont capitalisés par propriété. Si des réserves de minerai économiquement récupérables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété concernée sont reclassés en tant qu'actifs miniers et amortis selon la méthode de l'unité de production. Lorsqu'une propriété est abandonnée, tous les coûts y afférents sont passés en charges d'exploitation. Si, après examen par la direction, il est déterminé que la valeur comptable d'une propriété minière s'est dépréciée, cette propriété est ramenée à sa valeur de réalisation nette estimée. Une propriété minière est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les montants indiqués pour les actifs de prospection et d'évaluation ne représentent pas nécessairement des valeurs actuelles ou futures. Leur récupération dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire pour achever le développement, et de la production rentable future ou du produit de la cession de ces actifs.

Environnement

La société mène ses activités d'exploration minière dans le respect de la législation applicable en matière de protection de l'environnement. La société n'a connaissance d'aucun problème environnemental lié à l'une de ses propriétés actuelles ou anciennes qui pourrait entraîner une responsabilité importante pour la société.

Programmes d'exploration

Un résumé des programmes d'exploration actuels de la société est présenté ci-dessous. Toutefois, pour plus d'informations et de détails sur ces questions, il convient de se référer aux communiqués de presse de la société et aux documents connexes qui peuvent être consultés sur le site www.sedarplus.ca.

La valeur comptable des propriétés minières au 28 février 2023 est de 3 644 234 \$.

La Société se concentre sur l'exploration de sa propriété Lac à l'Original et ne génère pas encore de revenus de ses projets.

Secteur phare du Lac à l'Original

Description

La Société a un projet important, soit la Propriété Lac à l'Original, qui est résumé ci-dessous et basé sur un rapport technique daté du 17 novembre 2022 et intitulé " Rapport technique et estimation initiale des ressources minérales de la Propriété de phosphate Lac à l'Original, Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord du Québec " (le " Rapport technique ") préparé par Antoine Yassa, P. Geo, géologue agréé du 3602 Rang des Cavaliers, Rouyn-Noranda, J0Z 1Y2.

Mises à jour

Le 17 juin 2022, la société a conclu une convention d'option (la " convention "), qui a été modifiée par la suite, avec une société indépendante inscrite à la Bourse de croissance TSX (l'" optionneur "), qui donne à la société le droit d'acquérir un intérêt juridique et bénéficiaire de 100 %, sous réserve d'une redevance existante de 1 % sur le rendement net de fonderie, dans une propriété d'exploration de phosphate située dans la province de Québec et couvrant une superficie d'environ 60,6 km² . Conformément à l'accord, la société a acquis l'intérêt dans la propriété en payant une contrepartie totale en espèces de 1 491 000 \$ comme suit :

- (i) 191 000 dollars le 17 juin 2022, paiement effectué
- (ii) 300 000 dollars au plus tard le 7 juillet 2022, paiement effectué
- (iii) 100 000 \$ au plus tard le 25 juillet 2022 (tel qu'amendé), paiement effectué
- (iv) 400 000 \$ au plus tard le 25 août 2022 (tel qu'amendé), paiement effectué
- (v) 250 000 \$ au plus tard le 14 septembre 2022 (tel qu'amendé), paiement effectué
- (vi) 250 000 \$ par l'émission d'un billet à ordre ne portant pas d'intérêt, dont la date d'échéance est le 17 février 2023, au plus tard le 14 septembre 2022 (tel que modifié), qui a été émis et payé.

En outre, conformément à l'accord, la société a émis à l'auteur de l'option 6 000 000 d'actions ordinaires de la société à 0,25 \$ l'action pour l'achat de propriétés minières d'une valeur totale de 1 500 000 \$. Les actions ordinaires sont soumises à une restriction de revente, 10 % de ces actions étant libérées le 31 mars 2023 et 15 % de ces actions étant libérées tous les trois mois par la suite.

De plus, dans le cadre de la transaction, la société a payé aux découvreurs un total de 700 000 actions ordinaires de la société à 0,02 \$ l'action pour une valeur totale de 14 000 \$.

La société a acheté la redevance NSR de 1 % relative à la propriété susmentionnée pour 50 000 \$.

Dans l'éventualité où la Société aurait plus de 85 000 000 d'actions émises et en circulation sur une base pleinement diluée au moment de compléter son inscription à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la " CSE "), la Société s'est engagée à émettre des actions additionnelles au détenteur de l'option calculées comme suit : (a) 8,95% multiplié par ; (b) le nombre d'actions émises et en circulation sur une base entièrement diluée au moment de la réalisation de l'inscription à la CSE ; (c) moins 6 000 000 d'actions déjà émises à l'auteur de l'option.

À la date de l'inscription, le nombre total d'actions émises et en circulation de la société, après dilution, ne dépassait pas 85 000 000. En conséquence, aucune action supplémentaire n'a été émise en faveur de l'auteur de l'option.

La société a également acheté deux titres miniers représentant environ un kilomètre carré de terrain appartenant à l'origine à trois personnes à proximité de la propriété pour un montant de 15 000 \$ payé en

espèces.

La société a conclu un autre accord d'option avec deux personnes, pour acquérir 11 titres miniers représentant environ 5,6 km² de terrain dans la province de Québec, à proximité de la propriété du Lac à l'Original. Une contrepartie totale de 90 000 \$ a été payée en espèces pour l'acquisition des claims.

Le 12 septembre 2022, la Société a conclu une entente pour l'achat de 7 claims miniers dans cette région de la province de Québec pour une considération totale de 21 000 \$ comprenant 7 000 \$ réglés par l'émission de 28 000 actions à 0,25 \$ l'action et 14 000 \$ en espèces. De plus, la Société a payé 89 709 \$ en espèces pour le jalonnement de claims au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023.

La Société a encouru 633 691 \$ en frais d'exploration minière et de métallurgie dans ce secteur au cours de l'exercice.

Veuillez vous référer à la rubrique " Événements subséquents " pour des mises à jour additionnelles sur le projet de la Société.

Jalons

La prochaine étape importante pour la Société est de faire progresser le projet de phosphate du Lac à l'Original vers une Évaluation Économique Préliminaire (" ÉÉP "). La Société a récemment annoncé qu'une Évaluation Économique Préliminaire serait complétée sur cette propriété le 26 juillet 2023. Ce projet consistera en un programme d'exploration et de développement en deux phases, comme suit :

Phase 1 (achevée le 26 juillet 2023) - la Société a terminé les programmes d'essais métallurgiques en cours et a achevé l'ÉÉP, et a développé un plan d'exploitation de la mine et du site comme base pour de futures études d'ingénierie et économiques plus avancées du projet de phosphate du Lac à l'Original. L'ÉÉP a également permis de déterminer les besoins en travaux de forage et d'exploration supplémentaires pour transformer les ressources minérales présumées actuelles en ressources minérales indiquées et les ressources minérales indiquées en ressources minérales mesurées. La société a relancé une demande de permis de forage qui a été accordée et exécutée. La société a étudié et reçu des devis pour des études environnementales de base. La société a entamé des activités de consultation des communautés en 2022 et poursuit la phase 1 de ces initiatives.

En ce qui concerne la phase 2, la décision de procéder ou non à la phase 2 au Lac à l'Original, et avec quelle stratégie exacte, sera déterminée après que des résultats de forage plus détaillés auront été reçus de la propriété Bégin-Lamarche. La Société doit évaluer s'il serait plus avantageux économiquement d'orienter les travaux de la Phase 2 au Lac à l'Original ou au Bégin Lamarche, mais seulement après qu'un rapport 43-101 aura été préparé au Bégin-Lamarche. La Société décidera alors de la façon de mener les études environnementales de base et commencera à engager et à consulter les parties prenantes (le BAPE du Québec sera pris en considération). Les études de base devraient se concentrer sur la surveillance et la documentation des milieux aquatiques, terrestres et hydrologiques. Un plan formel de consultation de la communauté, du gouvernement et des parties prenantes doit être élaboré et mis en œuvre, et toutes les activités doivent être documentées. Cette phase comprendra également des études de préfaisabilité (qu'elles soient internes ou formalisées) ainsi que des études métallurgiques avancées, des activités de forage de définition, le tout en vue de passer à une étude de faisabilité formelle.

La Société a terminé son rapport d'ÉÉP au Lac à l'Original le 26 juillet 2023 et a obtenu des informations essentielles sur la faisabilité de la création d'une mine dans la région.

Les objectifs à court terme de la Société au Lac à l'Original seront d'évaluer les résultats de forage futurs

et le rapport 43-101 à Bégin-Lamarche afin de décider s'il y a lieu de compléter la deuxième phase du programme d'exploration et de développement au Lac à l'Original, tel que recommandé dans le rapport technique, de procéder à une étude de pré faisabilité (interne ou formelle) et éventuellement de déterminer s'il y a lieu de procéder à une étude de faisabilité. Alternativement, la Société pourrait concentrer la deuxième phase du programme d'exploration et de développement sur Bégin-Lamarche si elle estime qu'il existe de meilleures conditions économiques.

Les coûts pour compléter la phase 1 du programme ont été estimés à 495 000 \$ et devraient prendre 12 mois. En date de ce rapport de gestion, la Société a encouru la plupart de ces coûts qui étaient conformes aux coûts estimés et à l'échéancier établi par la Société. La Société a publié les résultats de son EEP le 26 juillet 2023.

Les coûts pour compléter le programme de la phase 2 sont estimés à 10 220 702 \$ et devraient prendre de 18 à 24 mois. Au 6 septembre 2023, la Société a engagé 0 \$ et prévoit qu'elle devra prendre une décision sur la façon d'engager ces coûts seulement après que le forage élargi aura été complété à Bégin-Lamarche, ce qui devrait se produire après le quatrième trimestre de 2024.

Dans la mesure où des fonds supplémentaires sont disponibles au-delà de ce qui est requis par la Société en ce qui concerne l'exploration et le développement d'études sur la Propriété, la Société peut considérer l'acquisition de propriétés d'exploration additionnelles.

Secteur Bégin - Lamarche

Description

La propriété d'exploration secondaire de la Société se trouve à Bégin-Lamarche, à 75 km en voiture du port en eau profonde de Saguenay. Le 5 juin 2023, la Société a annoncé les résultats de son programme de forage de 4 274 m sur la propriété qui a permis de découvrir deux zones principales avec de multiples couches phosphatées accessibles à ciel ouvert. Un deuxième programme de forage de 2 000 m est prévu dans la zone nord de la propriété Bégin-Lamarche. L'objectif de ce programme intercalaire sera de forer les couches de phosphate connues selon une grille de 100 x 100 m afin d'être en mesure de commander une estimation des ressources 43-101 pour la propriété Bégin-Lamarche d'ici l'échéancier du T4 2024.

Le 27 juillet 2022, la Société a acheté 24 claims miniers dans cette région de la province de Québec pour une contrepartie totale de 222 500 \$, dont 12 500 \$ ont été réglés par l'émission de 50 000 actions à 0,25 \$ l'action et 210 000 \$ en espèces. De plus, la société a payé 41 700 \$ en espèces pour le jalonnement de claims au cours de l'année se terminant le 28 février 2023 afin d'étendre la superficie de la propriété.

Mises à jour

La Société a engagé 550 772 \$ en dépenses minières et métallurgiques dans ce secteur au cours de l'exercice. Pour continuer à faire progresser la propriété, la Société a prévu qu'elle devrait engager 350 000 \$ de plus pour mener à bien son programme de forage supplémentaire dans la région de Bégin - Lamarche, qui devrait être achevé d'ici le quatrième trimestre de 2024.

Le 10 mars 2023, la Société a ajouté à sa zone de Bégin-Lamarche par l'acquisition de 13 claims miniers supplémentaires dans cette région de la province de Québec pour une contrepartie totale de 25 000 \$ par l'émission de 27 173 actions ordinaires. Le coût a été déterminé sur la base de la juste valeur des actions à la date d'émission. Voir également la rubrique "Liquidités et ressources en capital".

Veuillez vous référer à la rubrique "Événements ultérieurs" pour des mises à jour supplémentaires concernant le projet de cette société.

Secteur Bluesky

Description

Les propriétés Bluesky consistent en une série de claims jalonnés dans un rayon de 250 km ou moins du port de Saguenay, au Québec. Des travaux d'échantillonnage de surface, de prospection et d'autres formes de reconnaissance sont en cours sur ces propriétés. Ces propriétés doivent être considérées comme un début d'exploration.

Mises à jour

Le 12 septembre 2022, la Société a acheté 23 claims miniers dans cette région de la province de Québec pour une contrepartie totale de 50 000 \$, dont 40 000 \$ ont été réglés par l'émission de 160 000 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action et 10 000 \$ en espèces. De plus, la Société a payé 59 325 \$ en espèces pour le jalonnement de claims au cours de l'année se terminant le 28 février 2023 afin d'étendre les zones de Bluesky.

La société n'a encouru aucune dépense minière et métallurgique dans ce secteur au cours de l'exercice. La Société a prévu qu'elle devra engager 70 000 \$ pour la prospection, l'échantillonnage de surface et la reconnaissance générale de son secteur Blue Sky, qui devrait avoir lieu avant le quatrième trimestre de 2024.

Veuillez vous référer à la rubrique " Événements subséquents " pour des mises à jour additionnelles sur le projet de la Société.

Changements dans la direction

Le 23 juin 2022, la société a annoncé que Laurence W. Zeifman avait rejoint le conseil d'administration. En outre, Bennett Kurtz a démissionné de son poste de directeur général, tout en restant directeur financier, et John Passalacqua a été nommé directeur général. Le 28 septembre 2022, la société a annoncé la nomination de Peter Kent au poste de président. M. Kent a rejoint le conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en août. Le 23 mai 2023, Garry Siskos, CPA, CA, a été nommé directeur de l'exploitation et directeur financier de la société. Le directeur financier sortant de la Société, Bennett Kurtz, est passé au poste de directeur administratif. Gilles Laverdière a été nommé géologue en chef de la société.

Le 1er septembre 2023, Peter Kent a pris sa retraite en tant que président et directeur de la société. M. Kent restera impliqué dans la société en tant que membre de son conseil consultatif. Garry Siskos a quitté son poste de directeur de l'exploitation/chef des services financiers de la société pour saisir des opportunités de collecte de fonds dans son cabinet privé et restera consultant auprès de la société. Bennett Kurtz, le prédécesseur de Garry, occupera le poste de directeur financier de la société en plus de ses fonctions de directeur général, de secrétaire général et d'administrateur de la société.

Changements dans le capital-actions

Le 28 juin 2022, la société a réalisé un placement privé sans intermédiaire de 19 300 000 actions ordinaires du capital de la société au prix de 0,02 \$ l'action pour un produit brut total de 386 000 \$. Des frais juridiques d'un montant de 11 655 \$ ont été engagés par la société dans le cadre de l'émission et ont été comptabilisés en tant que frais d'émission d'actions. De plus, 700 000 actions à 0,02 \$ par action pour

une valeur totale de 14 000 \$ ont été émises à titre d'honoraires d'intermédiation pour des propriétés minières à la même date.

Le 11 juillet 2022, 500 000 options ont été exercées à 0,02 \$ par action pour un produit brut de 10 000 \$. La juste valeur des options à la date d'attribution a été calculée comme étant de 3 927 \$ et a été reclassée lors de l'exercice du surplus d'apport au capital social. Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice était de 0,50 \$.

Le 23 août 2022, la société a émis 7 035 000 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action pour un produit brut de 1 758 750 \$. À titre de frais de courtage pour le placement privé, la Société a déboursé 67 560 \$ en espèces et les a comptabilisés à titre de frais d'émission d'actions.

La Société a émis 6 050 000 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action en vertu de contrats d'achat d'actifs d'exploration d'une juste valeur de 1 512 500. Le 12 septembre 2022, la Société a émis 28 000 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action pour des claims miniers dans le secteur phare du Lac à l'Original et 160 000 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action pour des claims miniers dans le secteur Bluesky.

Le 31 août 2022, la Société a émis 1 594 000 actions à 0,25 \$ l'action pour un produit brut de 398 500 \$. \$398,500. La Société a payé 13 280 \$ et émis 323 360 bons de souscription d'actions ordinaires à titre de frais de courtage pour les émissions, comptabilisés comme frais d'émission d'actions. La juste valeur des bons de souscription a été déterminée selon le modèle d'évaluation Black Scholes à 43 395 \$.

Le 1er décembre 2022, la Société a émis 685 716 unités à 0,35 \$ l'unité pour un produit brut de 240 001 \$. Le 22 décembre 2022, la Société a émis 3 647 362 unités à 0,35 \$ l'unité pour un produit brut de 1 276 577 \$. Le 17 janvier 2023, la Société a émis 1 574 784 unités à 0,35 \$ l'unité pour un produit brut de 551 174 \$ et le 15 février 2023, la Société a émis 3 023 142 unités à 0,35 \$ l'unité pour un produit brut de 1 058 100 \$. Chaque unité était composée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025. La valeur du capital social a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission. La société a payé 57 544 \$ en frais de courtage et a émis 182 697 bons de souscription en tant que bons de souscription de courtier. La juste valeur des bons de souscription des courtiers a été calculée à 36 031 \$ en utilisant le modèle de tarification Black Scholes et a été comptabilisée comme frais d'émission d'actions. La société a comptabilisé 149 092 \$ de frais juridiques liés à l'émission d'actions au 28 février 2023. Le produit net de la vente de ces unités sera utilisé pour les dépenses générales du fonds de roulement.

Le 1er décembre 2022, la Société a émis 600 000 unités accréditatives à 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 240 000 \$. Le 22 décembre 2022, la Société a émis 1 472 000 unités FT à 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 588 800 \$. Le 30 décembre 2022, la Société a émis 1 250 000 parts de FT à 0,40 \$ par part pour un produit brut de 500 000 \$. Chaque unité FT est composée d'une action ordinaire accréditative et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action non accréditative supplémentaire au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025. La valeur du capital social a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission. La société a émis 99 400 bons de souscription et a payé 46 160 \$ en frais de courtage pour le placement privé. La juste valeur des bons de souscription des courtiers a été calculée à 23 585 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black Scholes et a été comptabilisée dans les frais d'émission d'actions. Le produit total du FT reçu des transactions ci-dessus était de 1 328 800 \$, ce qui inclut une prime d'émission de 166 100 \$ (0,05 \$ par unité). Le produit net de la vente des actions accréditatives sera utilisé pour engager des "dépenses d'exploration au Canada" qui sont des "dépenses minières accréditatives" (telles que ces termes sont définis dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)).

Le 22 décembre 2022, la Société a octroyé 300 000 options à Pierre Cossette, un consultant, à un prix d'exercice de 0,35 \$ par action, avec une date d'expiration de trois ans à compter de la date d'émission. Les options sont sujettes à une acquisition basée sur le temps de sorte que des incréments de 25% sont

acquis tous les 6 mois pendant deux ans. Les conditions des options attribuées sont conformes au plan approuvé par les actionnaires de la société le 25 août 2022. Tous les titres émis sont soumis à une période de détention statutaire de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission, conformément à la législation applicable en matière de valeurs mobilières. Le 1er mars 2023, Pierre Cossette a retourné 225 000 options à la Société.

Le 21 avril 2023, la Société a émis 100 000 actions en paiement de services de consultation d'une valeur de 35 000 \$. Le 27 juin 2023, un consultant engagé par la Société à titre de consultant en marchés financiers a démissionné. Sur les 100 000 options émises en faveur de ce consultant, 75 000 ont été immédiatement annulées en vertu d'un accord de déchéance d'options daté du 27 juin 2023, et 25 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 1er mars 2026. En outre, la société a réglé un montant qui lui était dû pour ses services par l'émission de 179 104 actions ordinaires de la société, ces actions étant soumises à une période de détention statutaire de quatre mois et un jour.

Des souscriptions de 46 119 \$ pour 184 480 bons de souscription ont été reçues au 28 février 2023 et ont été comptabilisées en tant qu'actions à émettre. La juste valeur de ces bons de souscription à la date d'octroi a été calculée à 22 138 \$ et a été reclassée lors de l'exercice du surplus d'apport aux actions à émettre. Les actions ont été émises le 9 mars 2023.

Investissement et achat de licence

Le 10 janvier 2023, la Société a conclu un accord d'investissement et d'option de licence ("Accord") avec Integrals Power Limited ("IPL"), une société britannique, aux termes duquel la Société a acquis 7 386 actions d'IPL pour 50 000 livres sterling (83 060 dollars). Selon les termes de l'accord, IPL a accordé une option pour acquérir une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production allant jusqu'à 1 000 tonnes de matériau actif de cathode de phosphate de fer lithié (LFP) pour un paiement supplémentaire de 950 000 livres sterling (non payé). IPL a également accordé à la société une autre option lui permettant d'acquérir, moyennant un paiement initial supplémentaire de 1 000 000 £ (non payé), une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production supérieure à 1 000 tonnes. La société s'est engagée à verser une redevance de 1,5 % par kilogramme de matériau actif de cathode LFP vendu par l'installation qui utilise la technologie IPL.

Évènements subséquents

6 mars 2023 : La Société engage P&E Mining Consultants pour réaliser une évaluation économique préliminaire (EEP) au Lac à l'Orignal.

6 mars 2023 : La Société a annoncé son intention d'acquérir 13 claims miniers supplémentaires dans la région de Bégin-Lamarche pour une contrepartie d'environ 25 000 \$. Le 9 mars 2023, la Société a annoncé la clôture de l'acquisition de 13 claims miniers additionnels dans la région de Bégin-Lamarche pour une contrepartie d'environ 25 000 \$ auprès d'une partie sans lien de dépendance par l'émission de 27 173 actions ordinaires au prix réputé de 0,92 \$ par action ordinaire.

9 mars 2023 : La société a émis 238 240 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action, lors de l'exercice de bons de souscription de courtiers. Du produit de l'exercice des bons de souscription, 46 119 \$ avaient été reçus au 28 février 2023 et sont comptabilisés comme des actions à émettre dans les présents états financiers.

9 mars 2023 : La Société annonce les premiers résultats de forage de sa propriété Bégin-Lamarche située dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada.

14 mars 2023 : La Société a annoncé avoir reçu le rapport de recherche final du groupe de recherche

Pufahl de l'Université Queen's complété par le Dr. Sandeep Banerjee, chercheur postdoctoral et daté du 13 mars 2023 : " *Characterization of First Phosphate's Lac à l'Original Phosphate Deposit, Lac- Saint-Jean Anorthosite (LSJA) Complex, Quebec, Canada: Implications for Supplying Lithium Ferro (Iron) Phosphate (LFP) Batteries* ». Le rapport est disponible sur le site web de la société.

20 mars 2023 : La Société annonce les résultats des essais métallurgiques sur la minéralisation provenant de sa propriété du Lac à l'Original dans la région du Saguenay- Lac-St-Jean, Québec, Canada, effectués par un laboratoire indépendant, SGS Canada Inc. de Québec, Québec, datés du 13 mars 2023 et intitulés " *An Investigation Into Preliminary Metallurgical Testwork On A Phosphate Ore (Lac À L'original)* ". Le rapport est disponible sur le site Internet de la société.

24 mars 2023 : La Société a annoncé des résultats de forage additionnels sur sa propriété Bégin-Lamarche située dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada. Ces résultats additionnels font suite au communiqué de presse de la Société daté du 9 mars 2023.

Le 28 mars 2023 : La société a signé un accord de licence de technologie de production de LFP avec IPL. IPL validera l'acide phosphorique purifié et le sulfate de fer de qualité LFP de la Société pour leur utilisation dans les cellules de batteries LFP. Le processus d'homologation CAM LFP d'IPL utilisera l'APP et le sulfate de fer de qualité LFP de First Phosphate.

IPL fournira à la société une licence de technologie de production de LFP pour la production de LFP CAM dans les installations de production de LFP CAM de First Phosphate qui seront construites au Québec ou ailleurs en Amérique du Nord. Une redevance de 1,5 % s'appliquera à toutes les ventes de LFP CAM. La Société a acquis 7 386 actions ordinaires d'IPL au coût de 83 060 \$ et a le droit d'effectuer des investissements de suivi dans le cadre de futures rondes de financement. La société a été informée qu'IPL a clôturé son tour d'investissement en actions sursouscrites qui a bénéficié d'un co-investissement du projet financé par une subvention du gouvernement britannique pour le développement d'une usine pilote de matériaux de batterie LFP. L'usine pilote d'IPL devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2023.

IPL a depuis déménagé dans une nouvelle installation plus grande pour commencer à construire son usine pilote. Une fois celle-ci achevée, First Phosphate fournira des échantillons de son PPA et de son sulfate de fer qui seront utilisés dans le processus d'homologation des matières premières d'IPL. IPL devrait produire du LFP Cam et tester des cellules de batterie LFP en utilisant les matières premières de la société au cours de l'année 2024.

31 mars 2023 : Pierre Cossette, un consultant engagé par la société à titre de vice-président des affaires publiques et juridiques de la société, a démissionné. Des 300 000 options émises à ce consultant, 225 000 ont été immédiatement annulées et 75 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 31 mars 2024.

3 avril 2023 : La Société et la Conférence régionale des préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean du Québec (" CMAX ") ont annoncé une entente de collaboration au bénéfice de l'économie régionale. En vertu de cette entente, la Société sera en mesure de se brancher directement sur la main-d'œuvre entrepreneuriale de la région afin de l'aider à réaliser ses projets dans un contexte plus large et sans les difficultés liées aux fournisseurs. Pour CMAX, cette entente favorisera des retombées économiques positives pour les entreprises de construction, les fabricants d'équipement et leurs fournisseurs dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec.

24 avril 2023 : la Société a émis 1 205 217 unités au prix de 0,70 \$ l'action pour un produit brut de 843 652 \$. Chaque unité est composée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 30 avril 2026. De plus, la société a émis 1 869 375 unités FT au prix de 0,80 \$ l'unité pour un processus brut de 1 495 500 \$. Chaque unité FT est composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour

une action supplémentaire non accréditive au prix de 1,25 \$ jusqu'au 30 avril 2026. Le produit brut total de la transaction s'élève à 2 339 152 \$.

24 avril 2023 : la société a émis 42 857 actions ordinaires à 0,51 \$ par action et 149 654 bons de souscription à titre de frais de courtage liés au placement privé. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire non accréditive au prix de 1,25 \$ jusqu'au 30 avril 2026.

24 avril 2023 : La société a octroyé 100 000 options exerçables au prix de 0,70 \$ par action à un consultant. Les options sont acquises comme suit : (i) 25 % sont acquis le 24 avril 2023 (ii) des incréments de 25 % sont acquis tous les six mois après le 1er mars 2023. Ces options expirent trois ans après la date d'attribution.

24 avril 2023 : La société a attribué 732 000 options exerçables à 0,70 \$ par action à Garry Siskos, dans le cadre de son contrat de consultant avec la société. Les options sont acquises comme suit : (i) 25 % sont acquis le 24 avril 2023, (ii) des incréments de 25 % sont acquis tous les six mois après le 24 avril 2023. Ces options expirent trois ans après la date d'attribution.

Le 11 mai 2023 : La Société a annoncé que les membres de son équipe de direction et de son conseil d'administration (les " acquéreurs ") ont conclu un accord pour l'achat de 50 % des actions ordinaires de la Société détenues par Glen Eagle Resources Inc. (" Glen Eagle "). Le 21 juin 2023, la Société a annoncé la clôture de la transaction. En vertu de la convention d'achat d'actions (la " convention d'achat d'actions "), les acheteurs ont acquis 2 700 000 actions ordinaires qui seront libérées de l'entiercement en 2023 et 2024. Glen Eagle a conservé 2 700 000 actions ordinaires devant être libérées en 2025 et 2026. Glen Eagle a initialement reçu des actions ordinaires pour la vente de la propriété phare du Lac à l'Original à la Société le 12 septembre 2022.

Le 17 mai 2023 : La Société a émis 7 143 actions ordinaires à 0,50 \$ l'action, lors de l'exercice des bons de souscription des courtiers, pour un produit total de 3 572 \$.

Le 23 mai 2023 : Garry Siskos, CPA, CA a été nommé chef de l'exploitation et chef de la direction financière de la Société. Le directeur financier sortant de la Société, Bennett Kurtz, est passé au poste de directeur administratif. Gilles Laverdière a été nommé géologue en chef de la société.

Le 30 mai 2023 : La Société a émis 4 480 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action, suite à l'exercice de bons de souscription de courtiers, pour un produit total de 1 120 \$.

Le 30 mai 2023 : La société a fourni une mise à jour de l'entreprise et a inclus une liste des réalisations, des étapes qu'elle propose d'atteindre avant la fin de l'année civile 2023, l'orientation stratégique actuelle, une discussion sur les avantages concurrentiels de la société et des mises à jour concernant les partenariats de la société.

Le 5 juin 2023 : La Société a annoncé qu'elle a obtenu les derniers résultats de forage du programme hivernal sur sa propriété Bégin- Lamarche située dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada. 20 trous ont été forés pour un total de 4 274 mètres.

Le 12 juin 2023 : La Société a annoncé qu'Isobel Sheldon, cadre et entrepreneure dans le domaine des batteries, s'est jointe au conseil consultatif de la Société.

13 juin 2023 : La Société a jalonné 27 claims additionnels dans le secteur du Lac à l'Original pour un coût de 1 977,75 \$.

19 juin 2023 : La Société a mis en service une usine pilote de concentration de phosphate sans solvant et respectueuse de l'environnement située dans les installations de SGS à Québec, Québec, Canada (l'"usine pilote de SGS"). L'usine pilote de SGS optimise le procédé métallurgique de la Société pour la production d'un concentré de phosphate à très haute teneur approchant 41% P₂O₅. L'usine pilote de SGS a produit plus de 900 kilogrammes de concentré d'apatite qui ont été envoyés aux installations de Prayon pour la production de PPA de qualité batterie. Le PPA de qualité batterie produit sera ensuite envoyé aux partenaires de la société pour homologation dans leurs processus de production de LFP CAM.

L'usine pilote de SGS produit également des récupérations précieuses et commercialisables d'ilménite et de magnétite. La société a dépensé un total de 242 995,00 \$ au cours des mois d'avril, mai et juin 2023 pour la mise en service de l'usine pilote de SGS.

Le 27 juin 2023 : Un consultant engagé par la société en tant que consultant en marchés financiers a démissionné. Sur les 100 000 options émises en faveur de ce consultant, 75 000 ont été immédiatement annulées en vertu d'un accord de déchéance d'options daté du 27 juin 2023, et 25 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 1er mars 2026. En outre, la société a réglé un montant qui lui était dû pour ses services par l'émission de 179 104 actions ordinaires de la société, ces actions étant soumises à une période de détention statutaire de quatre mois et un jour.

5 juillet 2023 : Armand MacKenzie, un dirigeant minier expérimenté des Premières Nations, s'est joint au conseil consultatif de First Phosphate.

18 juillet 2023 : La société a conclu un protocole d'entente avec Norfalco, une division de Glencore Canada, pour assurer l'approvisionnement en acide sulfurique. Selon les termes du protocole d'entente, et sous réserve que les parties concluent une entente définitive d'approvisionnement en acide sulfurique mutuellement acceptable, la Société a convenu que NorFalco fournira l'acide sulfurique requis pour le futur CAÉ de la Société et d'autres installations industrielles qui seront situées au Québec. La société et Norfalco ont convenu de poursuivre leur collaboration pendant la durée du protocole d'accord.

25 juillet 2023 : La Société a annoncé les résultats de l'ÉÉP pour la propriété Lac à l'Original. La propriété produirait une moyenne annuelle de 425 000 tonnes de concentré de phosphate enrichi à plus de 40 % de P₂O₅, 280 000 tonnes de magnétite et 97 000 tonnes d'ilménite sur une durée de vie de 14,2 ans. La propriété génère un taux de rendement interne (TRI) avant impôt de 21,7 % et une valeur actualisée nette (VAN) avant impôt de 795 millions de dollars à un taux d'actualisation de 5 % au 30 juin 2023, au prix moyen approximatif du phosphate sur 18 mois et aux prix consensuels à long terme de la magnétite et de l'ilménite. La propriété génère un taux de rendement interne (TRI) après impôt de 17,2 % et une valeur actualisée nette (VAN) après impôt de 511 millions de dollars à un taux d'actualisation de 5 % au 30 juin 2023, au prix moyen approximatif du phosphate sur 18 mois et aux prix consensuels à long terme de la magnétite et de l'ilménite. La propriété générerait un flux de trésorerie après impôt de 567 millions de dollars au cours des années 1 à 5, ce qui donne une période de récupération de 4,9 ans à partir du début de la production.

25 août 2023 : La société a tenu son assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires au cours de laquelle la seule question spéciale traitée a été la ratification du plan d'incitation à base d'actions omnibus de la société ("plan omnibus") par les actionnaires désintéressés. Le plan omnibus a été approuvé et adopté par le conseil d'administration le 26 juillet 2023.

- Le plan Omnibus remplace le plan d'options d'achat d'actions (le "plan d'options d'achat d'actions") et le plan d'unités d'actions restreintes (le "plan d'UAR") de la société. Le plan Omnibus offrira à la société la flexibilité nécessaire pour octroyer diverses attributions d'actions dans le cadre de son objectif d'attirer, de retenir et de motiver des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants hautement qualifiés, toutes attribuées dans le cadre d'un seul et même plan qui permettra à ces attributions d'être soumises à la même administration et aux mêmes limites globales.
- Le plan Omnibus est un plan de rémunération à base d'actions "glissant" en vertu duquel le nombre total d'actions ordinaires réservées à l'émission dans le cadre du plan Omnibus ne peut dépasser vingt pour cent (20 %) des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'attribution de l'option ou de l'unité d'action restreinte. Le plan Omnibus est un plan d'actions maximum "roulant", et toute augmentation ou réduction du nombre d'actions ordinaires en

circulation entraînera une augmentation ou une réduction, respectivement, du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du plan Omnibus. Le plan Omnibus est considéré comme un plan permanent. Dans le cadre du plan Omnibus, les personnes éligibles peuvent (à la discrétion du Conseil) se voir attribuer un nombre d'unités d'actions restreintes ("RSU") que le Conseil juge approprié, avec des dispositions d'acquisition également à déterminer par le Conseil, sous réserve d'une période d'acquisition maximale de trois (3) ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle les RSU ont été attribuées. Lors de l'acquisition des droits, les participants éligibles ont le droit de recevoir des actions ordinaires de la trésorerie pour satisfaire tout ou partie d'une attribution d'UAR acquise. La date d'expiration des options attribuées dans le cadre du plan général est fixée par le conseil d'administration et ne peut être postérieure à dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

- Une copie complète du plan omnibus peut être consultée sous le profil de la société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

1^{er} septembre 2023: First Phosphate rapporte un résultat d'analyse allant jusqu'à 36,5 % de phosphate sur sa propriété Larouche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada et mises à jour corporatives

- Peter Kent a pris sa retraite en tant que président et directeur de la société. M. Kent restera impliqué dans la société en tant que membre de son conseil consultatif.
- Garry Siskos a quitté son poste de directeur de l'exploitation et de directeur financier de la société afin de poursuivre des activités de collecte de fonds dans son cabinet privé et restera consultant auprès de la société. Bennett Kurtz, le prédécesseur de Garry, occupera le poste de directeur financier de la société en plus de ses fonctions de directeur général, de secrétaire général et d'administrateur de la société.
- La société a approuvé l'attribution de 250 000 options d'achat d'actions (les "options") à chacun des deux conseillers de la société (500 000 options au total), à un prix d'exercice de 0,70 \$ par action, avec une date d'expiration de trois ans à compter de la date d'émission (les "attributions d'options"). Les options sont soumises à des conditions d'acquisition basées sur le temps, de sorte que des incréments de 25 % sont acquis tous les six mois pendant deux ans. Les conditions des options attribuées sont conformes au plan d'incitation à base d'actions omnibus de la société, tel qu'approuvé par les actionnaires désintéressés lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 25 août 2023. Tous les titres émis sont soumis à une période de détention statutaire de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission, conformément à la législation applicable en matière de valeurs mobilières.
- La société a réglé une dette de 273 200 \$ au titre des salaires accumulés des membres de la direction et du conseil d'administration par l'émission de 718 947 actions ordinaires au prix réputé de 0,38 \$ l'action ordinaire, ces actions étant soumises à une période de détention statutaire de quatre mois et un jour (l'"opération d'échange d'actions contre des titres de créance"). De plus, la société a réglé une dette de 216 676 \$ pour des montants accumulés dus à des fournisseurs de services sans lien de dépendance par l'émission de 570 200 actions ordinaires au prix réputé de 0,38 \$ par action ordinaire, ces actions étant assujetties à une période de détention statutaire de quatre mois et un jour.
- La société a annoncé l'attribution d'unités d'actions restreintes ("RSU") de la société à certains administrateurs, dirigeants et consultants de la société en lieu et place d'une rémunération en numéraire. La société émettra 1 018 424 unités d'actions restreintes à un prix réputé de 0,38 \$ par action ordinaire (les "attributions d'unités d'actions restreintes"). Ces UAR seront acquises en 2 tranches après 3 et 6 mois d'émission et seront soumises à une période de détention statutaire de 4 mois et 1 jour. Chaque UAR acquise permet à son détenteur de recevoir une action ordinaire.

- La société a conclu un accord pour engager Laura Stein pour des activités de relations avec les investisseurs (telles que définies dans la politique du CST) avec une date d'effet au 1er septembre 2023. L'engagement de Mme Stein est d'une durée initiale de 12 mois se terminant le 1er septembre 2024, au cours de laquelle la Société prévoit d'émettre, à titre de rémunération de Mme Stein, 250 000 options sur la durée de l'engagement de 12 mois, au prix d'exercice de 0,70 \$ par action ordinaire, sous réserve d'un prix d'exercice minimum tel que défini dans la politique du CSE. Les options devraient être attribuées à raison de 25 % par trimestre sur une période de 9 mois, la première tranche de 25 % de ces options étant attribuée immédiatement.

6 septembre 2023: La Société a reçu des résultats concluants pour la production pilote d'acide phosphorique de qualité marchande (MGA) à partir de son concentré de phosphate. Tel qu'annoncé le 19 juin 2023, un échantillon de 900 kilogrammes de concentré d'apatite a été produit dans les installations de l'usine pilote de First Phosphate à SGS Québec et a été envoyé aux installations de Prayon Technologies SA (" Prayon ") en Belgique pour tester sa pertinence pour la production d'acide phosphorique purifié de qualité batterie (" PPA ").

Prayon a commencé à évaluer la qualité du produit et la faisabilité du processus par le biais de tests pilotes sur le concentré de roche de First Phosphate afin de déterminer les paramètres optimaux du processus pour la production d'acide phosphorique purifié. Le premier rapport initial sur les essais pilotes pour la production de MGA a été achevé. Le rapport final avec tous les commentaires supplémentaires sur les essais de production de MGA ainsi que les détails sur les essais de production de PPA par purification membranaire (prochaine étape) devrait être disponible comme prévu au cours du quatrième trimestre 2023.

Le 11 septembre 2023 : La Société a déposé sur SEDAR+ son Évaluation Économique Préliminaire (" ÉÉP ") sur la Propriété du Lac à l'Original, Québec, Canada. L'ÉÉP présente un cas viable de développement de la propriété par une exploitation à ciel ouvert pour la production primaire d'un concentré de phosphate et la récupération secondaire de concentrés de magnétite et d'ilménite.

L'EEP est considérée par P&E Mining Consultants Inc. comme répondant aux exigences définies dans l'instrument national canadien 43-101 sur les normes de divulgation pour les projets miniers. Cette EEP est de nature préliminaire et inclut des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour que l'on puisse leur appliquer les considérations économiques qui leur permettraient d'être classées en tant que réserves minérales, et il n'y a aucune certitude que l'EEP se réalisera. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'est pas démontrée. Rien ne garantit que First Phosphate parvienne à obtenir tout ou partie des autorisations, permis ou approbations, réglementaires ou autres, nécessaires à la mise en production du projet. La date d'entrée en vigueur de l'EEP est le 25 juillet 2023 et le rapport est daté du 11 septembre 2023.

Les résultats de l'EEP ont déjà été publiés dans le communiqué de presse de la société daté du 26 juillet 2023, et le rapport technique de l'EEP ne présente aucune différence par rapport à ces résultats.

Le 13 septembre 2023 : La société a annoncé qu'elle avait conclu un accord avec American Battery Factory Inc. ("ABF") de l'Utah, aux États-Unis, pour soutenir la production d'un maximum de 40 000 tonnes de matière active cathodique ("CAM") au phosphate de fer-lithium ("LFP"), entièrement fabriquée en Amérique du Nord. L'initiative a pour but d'amener la production de batteries LFP pour le secteur du stockage en Amérique du Nord.

29 septembre 2023 : La Société a annoncé avoir reçu une lettre d'intérêt ("LOI") de l'Export-Import Bank of the United States ("EXIM"), dans laquelle EXIM exprime qu'elle serait en mesure de fournir un financement d'un montant maximum de 170 000 000,00 USD à la Société.

La lettre d'intention vise à soutenir l'achat de biens et de services américains par First Phosphate au Canada. Elle est assortie d'un délai de remboursement maximal de 10 ans et expire le 14 octobre 2024.

First Phosphate souligne que la lettre d'intention ne constitue pas un engagement de financement et ne garantit pas l'accès de la société à tout ou partie du financement de l'EXIM. EXIM doit procéder aux vérifications préalables habituelles avant d'émettre un engagement définitif pour cette transaction. Tous les engagements définitifs doivent être conformes aux politiques d'EXIM ainsi qu'aux exigences du programme, de la législation et de l'éligibilité.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour les 3 mois se terminant le 28 février 2023

L'analyse suivante des résultats d'exploitation de la Société pour les trois mois terminés le 28 février 2023 comprend une comparaison avec les trois mois terminés le 28 février 2022.

Produits:

La Société n'a pas de revenus, étant donné qu'il n'y a pas d'opérations actives génératrices de revenus.

Dépenses:

Les honoraires professionnels pour les trois mois terminés le 28 février 2023 ont été de 82 815 \$ comparativement à 14 863 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2022. Les honoraires professionnels comprennent les éléments suivants :

	Pour les trois mois terminés le 28 février 2023 \$	Pour les trois mois terminés le 28 février 2022 \$
Honoraires juridiques	3 351	863
Honoraires comptables	65 616	5 000
Honoraires de vérification	13 848	9 000
	82 815	14 863

L'augmentation des frais juridiques reflète les dépôts et autres questions générales de l'entreprise. L'augmentation des frais de comptabilité et d'audit est due à l'augmentation du niveau d'activité.

Les **dépenses d'exploration minière et de métallurgie** pour les trois mois terminés le 28 février 2023 étaient de 1 179 556 \$ comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022.

Les **dépenses de développement des affaires** pour les trois mois terminés le 28 février 2023 se sont élevées à 138 052 \$, comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022. Ces dépenses sont liées au marketing, aux relations publiques, aux relations avec les investisseurs, aux agences médiatiques, au matériel de marketing, à la participation à des conférences (en ligne et en personne), au parrainage, aux études de marché et à la visibilité générale de l'entreprise, ainsi qu'aux possibilités d'accès aux clients et aux marchés pour les produits et les besoins en capitaux de l'entreprise.

Les **frais de consultation** pour les trois mois terminés le 28 février 2023 étaient de 32 563 \$

comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2022. Les frais de consultation ont été engagés relativement à des études de marché, à des conseils sur les marchés boursiers, au développement de sites Web et à la vérification de sites Web.

Les **frais de gestion** pour les trois mois terminés le 28 février 2023 étaient de 148 000 \$ comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2022. Les frais de gestion se rapportent aux services du président, du chef de la direction et du chef des finances de la Société.

Les **jetons de présence** pour la période de trois mois terminée le 28 février 2023 se sont élevés à 16 500 \$, comparativement à néant pour la période de trois mois terminée le 28 février 2022. Des jetons de présence ont été engagés pour les deux administrateurs indépendants de la Société.

Les **frais généraux et administratifs** pour les trois mois terminés le 28 février 2023 étaient de 124 523 \$ comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2022. Les dépenses comprennent les frais de services bancaires, les frais de déplacement, les frais de messagerie et d'affranchissement.

Les **frais de dépôt réglementaires** pour les trois mois terminés le 28 février 2023 étaient de 88 022 \$ comparativement à 836 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2022. L'augmentation des coûts reflète divers dépôts pour la Société.

La **rémunération à base d'actions** pour les trois mois terminés le 28 février 2023 était de 403 734 \$ comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2022. La rémunération à base d'actions a été comptabilisée pour l'émission d'options d'achat d'actions à la direction, aux administrateurs et aux consultants de la Société.

Perte pour la période

La perte nette pour les trois mois terminés le 28 février 2023 était de 2 213 766 \$ comparativement à 15 715 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2022. Cela représente une augmentation de la perte nette de 2 198 051 \$ et est dû aux éléments discutés ci-dessus.

Pour l'année se terminant le 28 février 2023

L'analyse suivante des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 28 février 2023 comprend une comparaison avec l'exercice terminé le 28 février 2022.

Revenus:

La Société n'a pas de revenus, étant donné qu'il n'y a pas d'opérations génératrices de revenus..

Dépenses:

Les **honoraires professionnels** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 étaient de 371 631 \$ comparativement à 54 738 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2022. Les honoraires professionnels comprennent les éléments suivants :

	Pour l'année s'étant terminée le 28 février 2023 \$	Pour l'année s'étant terminée le 28 février 2022 \$
Frais juridiques	249 416	27 725
Frais de comptabilité	86 562	16 125

Frais d'audit	35 653	10 888
	371 631	54 738

L'augmentation des **frais juridiques** est liée aux dépôts de documents et à d'autres questions d'ordre général concernant la société. L'augmentation des frais de comptabilité et d'audit reflète les charges à payer pour les services de comptabilité et l'audit annuel respectivement.

Les **dépenses d'exploration minière et de métallurgie** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 étaient de 1 184 443 \$ comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022. Ces dépenses sont liées à la prospection, à l'échantillonnage de surface, aux levés magnétiques, à la géologie, à la minéralogie, au forage, à l'analyse, aux travaux métallurgiques en laboratoire et à d'autres travaux de développement minier.

Les **dépenses de développement des affaires** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 étaient de 377 387 \$ comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022. Ces dépenses sont liées au marketing, aux relations publiques, aux relations avec les investisseurs, aux agences médiatiques, au matériel de marketing, à la participation à des conférences (en ligne et en personne), aux commandites, aux études de marché et à la visibilité générale de l'entreprise et aux occasions d'accéder aux clients et aux marchés pour les produits et les besoins en capital de l'entreprise.

Les **frais de consultation** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 se sont élevés à 57 366 \$, comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022. Les frais de consultation ont été engagés relativement à des études de marché, à des conseils boursiers, au développement et à la vérification de sites Web.

Les **frais de gestion** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 étaient de 308 389 \$ comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022. Les frais de gestion se rapportent aux services du président, du chef de la direction et du chef des finances de la Société.

Les **jetons de présence** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 se sont élevés à 66 500 \$, comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022. Des jetons de présence ont été engagés pour Laurence Zeifman et Marc Branson, les deux administrateurs indépendants de la Société.

Les **frais généraux et administratifs** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 se sont élevés à 202 233 \$, comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022. Les dépenses comprennent les frais de services bancaires, les frais de déplacement, les frais de messagerie et d'affranchissement.

Les **frais de réglementation et de conformité** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 étaient de 159 254 \$ comparativement à 9 779 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2022. L'augmentation des coûts reflète les dépôts de documents pour la Société.

La **rémunération à base d'actions** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 était de 542 805 \$ comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022. La rémunération à base d'actions a été comptabilisée pour l'émission d'options d'achat d'actions à la direction, aux administrateurs et aux consultants de la Société.

Le **gain sur la comptabilisation de la juste valeur** du prêt pour l'exercice terminé le 28 février 2023 était de 6 877 \$ comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022. L'avantage d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sur le prêt a été comptabilisé comme un gain sur la comptabilisation de la juste valeur du prêt.

Le **gain sur l'amortissement du passif transitif** pour l'exercice terminé le 28 février 2023 était de 74

767 \$ comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2022.

Perte pour la période

La perte nette pour l'exercice terminé le 28 février 2023 était de 3 188 364 \$ comparativement à 64 517 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2022. Cela représente une augmentation de la perte nette de 3 123 847 \$ et s'explique par les éléments discutés ci-dessus.

INFORMATIONS ANNUELLES SÉLECTIONNÉES

	Année terminée le 28 fév.2023	Année terminée le 28 fév. 2022	Année terminée le 28 fév. 2021	Année terminée le 29 fév. 2020
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(3 188 364)	64 517	65 661	16 250
Perte de base et diluée par action	(0,13)	(0,11)	(0,37)	(0,13)
Total de l'actif	5 933 078	-	26 181	-

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les données financières trimestrielles suivantes sont tirées des états financiers de l'entreprise pour les périodes de trois mois terminées aux dates indiquées ci-dessous. Ces informations doivent être lues conjointement avec les états financiers annuels vérifiés de la société et les notes qui les accompagnent.

	Fév. 28/23 \$	Nov. 30/22 \$	Août 31/22 \$	Mai 31/22 \$
Total de l'actif	5 933 078	4 989 371	3 749 914	52 437
Fonds de roulement (déficit)	1 695 036	71 610	607 249	(169 902)
Capitaux propres	5 422 330	3 482 734	3 608 536	(132 639)
Perte nette	2 138 999	739 398	250 006	59 961
Perte par action	0,05	0,02	0,02	0,10

	Fév. 28/22 \$	Nov. 30/21 \$	Août 31/21 \$	Mai 31/21 \$
Total de l'actif	-	-	-	1 950
Fonds de roulement (déficit)	(72 678)	(56 963)	(46 572)	(25 183)
Capitaux propres	(72 678)	(56 963)	(46 572)	(25 183)
Perte nette	15 715	10 391	21 389	17 022
Perte par action	\$0,03	\$0,02	\$0,04	\$0,03

Le total des actifs, le fonds de roulement et les capitaux propres se sont améliorés entre le trimestre du 28 février 2022 et celui du 28 février 2023, car la société a été en mesure d'obtenir du financement et de commencer son programme de travail actuel.

Le 27 décembre 2022, la société a clôturé un placement privé pour un produit brut de \$2,345,377.00. Le 17 janvier 2023, la société a clôturé une tranche supplémentaire du placement privé pour un produit brut de 551 174,40 \$. Le 15 février 2023, la Société a clôturé une dernière tranche du placement privé pour un produit brut de 1 058 100,00 \$.

La Société a débuté ses travaux d'ÉÉP sur la propriété du Lac à l'Original et a commencé ses essais métallurgiques au Lac à l'Original. La Société a débuté la prospection et l'analyse d'échantillons sur la propriété Bégin-Lamarche, suivie par le début du programme de forage sur la propriété.

Le fonds de roulement et les capitaux propres de la Société se sont améliorés entre le 30 novembre 2022 et le 28 février 2023, car la Société a été en mesure de compléter avec succès sa levée de fonds au cours du dernier trimestre.

La perte nette pour la période de trois mois terminée le 28 février 2023 était de 2 138 999 \$, comparativement à une perte nette de 15 715 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2022. La perte plus importante du trimestre en cours s'explique par les dépenses encourues en raison du début du programme de travail de la Société.

La perte nette de 739 398 \$ au trimestre terminé le 30 novembre 2022 est inférieure à la perte nette de 2 138 999 \$ de la société au trimestre terminé le 28 février 2023, car la société a commencé à accélérer son programme de travail au cours de ce dernier trimestre.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

	28 février 2023	28 février 2022	28 février 2021	29 février 2020
	\$	\$	\$	\$
Fonds de roulement (déficit)	1 695 036	(72 678)	(8 161)	(22 500)
Déficit	13 655 206	10 466 842	10 402 325	10 336 664

Les instruments financiers de la société se composent de liquidités, de liquidités soumises à restrictions, d'investissements et de comptes créditeurs. La juste valeur de ces instruments financiers est proche de leur valeur comptable, sauf indication contraire. La société n'est pas exposée à des risques significatifs d'intérêt, de change ou de crédit découlant des instruments financiers.

La poursuite des activités de la société dépend de sa capacité à continuer à obtenir un financement adéquat. Si la société ne parvient pas à lever suffisamment de capitaux, elle peut être amenée à réduire ou à limiter ses activités. De temps à autre, la société s'efforce de lever des capitaux supplémentaires par le biais de placements privés ou d'autres financements par actions. La société dispose actuellement de fonds suffisants pour fonctionner au cours du prochain exercice. Voir la section "Facteurs de risque" du présent rapport de gestion.

Au 28 février 2023, la société dispose d'une trésorerie de 1 180 318 \$ et d'un passif à court terme de 419 415 \$. La Société a l'intention de lever des fonds par le biais de financements futurs. Cependant, les conditions actuelles du marché font qu'il est difficile de lever des fonds par des placements privés d'actions. Il n'y a aucune garantie que des financements supplémentaires seront disponibles ou qu'ils le seront à des conditions acceptables pour la direction de la société. Tous ces facteurs jettent un doute sur la liquidité de la société et sur sa capacité à poursuivre son activité.

Au 28 juin 2023, la Société a budgété un besoin en liquidités de 1 067 000 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2024, les principales dépenses, s'élevant à 424 250 \$, étant engagées pour l'exploration et le développement au Lac L'Original (environ 70 % des dépenses), à Begin-Lamarche (environ 15 % des dépenses) et à Bluesky (environ 15 % des dépenses). Ceci devrait permettre de faire progresser la propriété du Lac à l'Original jusqu'à l'étape de l'étude d'impact sur l'environnement. La Société a également la possibilité de dépenser 350 000 \$ supplémentaires pour des activités de forage d'exploration non immédiatement essentielles dans la région de Begin-Lamarche, si elle le désire. Les dépenses en espèces budgétées comprennent des montants budgétés pour les frais d'exploitation et d'administration générale de 643 150 \$ au cours de la période se terminant le 30 juin 2024.

La société prévoit des dépenses similaires au cours de l'exercice 2025 sur la base des résultats de forage de l'exercice 2024.

ACCORDS HORS BILAN

La société n'a pas recours à des transactions hors bilan.

CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série. Au 28 février 2023, la Société avait 48 318 722 actions ordinaires en circulation avec un capital libéré de 16 923 000 \$ et au 28 février 2022, la Société avait 598 718 actions ordinaires en circulation avec un capital libéré de 8 927 636 \$. Le 27 mai 2022, la société a approuvé et réalisé un regroupement des actions ordinaires émises et en circulation, à raison d'une action ordinaire post-regroupement pour 500 actions ordinaires pré-regroupement. À la date du présent rapport de gestion, la société compte 51 713 207 actions ordinaires en circulation.

Options

La société a adopté un plan d'options sur actions (le "plan") le 25 août 2022 (la "date d'entrée en vigueur") en vertu duquel la société est autorisée à attribuer des options sur actions permettant aux détenteurs d'options d'acheter jusqu'à un nombre d'actions ordinaires égal à 20 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société à la date d'entrée en vigueur du plan. La société est autorisée à émettre jusqu'à 6 836 744 options.

Le conseil d'administration fixe le prix d'exercice de toute option d'achat d'actions au moment de son attribution, qui ne doit pas être inférieur au prix d'exercice autorisé par le CSE. Une option d'achat d'actions peut être exercée au cours d'une période fixée par le Conseil, à compter de la date d'attribution, et prend fin au plus tard dix ans après la date d'attribution de l'attribution, ou au cours d'une période plus courte déterminée par le Conseil. Les conditions d'acquisition seront déterminées par le Conseil à chaque date d'attribution, sauf dans le cas des options d'achat d'actions émises aux consultants engagés dans des activités de relations avec les investisseurs, qui seront acquises en neuf mois, par intervalles trimestriels, à compter de la date d'attribution.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation le 28 février 2021	4 650	70
Expiré au cours de l'année	(4 250)	75
En circulation le 28 février 2022	400	35
Émises au cours de l'année	6 725 000	0,28
Expirées au cours de l'année	(400)	35
Exercées au cours de l'année	(500 000)	0,02
En circulation au 28 février 2023	6 225 000	0,30

Voici un résumé des options en circulation au 28 février 2023 :

Date d'expiration	Nombre d'options en circulation	Nombre des options exerçables	Prix d'exercice \$	Durée restante
22 février 2026	3 075 000	768 750	0,25	2,99
22 février 2026	3 150 000	787 500	0,35	2,99

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023, la Société a enregistré 542 805 \$ de rémunération à base d'actions liée à l'acquisition d'options (28 février 2022 - néant). La juste valeur des options était basée sur le modèle d'évaluation Black Scholes, avec les données moyennes pondérées suivantes :

Moyennes pondérées	
Cours de l'action	0,28\$
Rendement du dividende	Nil
Prix d'exercice	0,28\$
Risque Taux d'intérêt libre	3,60%
Volatilité attendue	100%
Expiration prévue	3,13

À la date du rapport de gestion, la société a 6 832 000 options en circulation, dont 1 556 250 peuvent être exercées.

Voir la rubrique " Événements postérieurs " du 25 août 2023 pour une discussion sur l'adoption par la société et la ratification par les actionnaires du Plan Omnibus, qui remplace le Plan.

Bons de souscription

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023, la Société a émis 323 360 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,25 \$ par action et 282 097 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,50 \$ par action à titre de frais de courtage pour des placements privés. 6 126 500 bons de souscription ont été émis à un prix d'exercice de 0,50 \$ par action dans le cadre de plusieurs placements privés qui ont eu lieu au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023..

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 28 février 2022	124 224	0,32
Émises au cours de l'année	6 731 957	0,49
Annulées au cours de l'année	(124 224)	0,32
Exercées au cours de l'année	(184 480)	0,25
En circulation au 28 février 2023	6 547 477	0,49

Voici un résumé des bons de souscription en circulation au 28 février 2023 :

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice \$	Moyenne pondérée de durée restante
23 août 2024	138 880	0,25	1,48
31 décembre 2025	6 408 597	0,70	2,84

Les bons de souscription émis dans le cadre des unités sont évalués à l'aide de la méthode résiduelle conformément à la convention comptable de la Société, avec une valeur de néant pour l'exercice terminé le 28 février 2023 (2022 - néant) pour les 6 126 500 attribués. La juste valeur des 605 457 bons de souscription d'actions octroyés a été estimée à 103 011 \$ à la date d'octroi, selon le modèle d'évaluation Black Scholes, avec les données moyennes pondérées suivantes :

Moyennes pondérées

Cours de l'action	0,30\$
Rendement du dividende	Nil
Prix d'exercice	0,37\$
Risque Taux d'intérêt libre	3,48%
Volatilité attendue	100%
Expiration prévue	2,48

À la date du rapport de gestion, la société a 8 169 044 bons de souscription en circulation et exerçables.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées et les transactions entre parties liées ayant une incidence sur les états financiers ci-joints sont résumées ci-dessous et comprennent les transactions avec les personnes ou entités suivantes :

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'entreprise dans son ensemble. La société a déterminé que le personnel de gestion clé se compose des membres exécutifs et non exécutifs du conseil d'administration de la société et des dirigeants de l'entreprise. Ils sont énumérés ci-dessous :

Partie liée	Relation (au 1er septembre 2023)
John Passalacqua	Directeur général et administrateur
Peter Kent	Ancien président et ancien administrateur ⁽³⁾
Laurence W. Zeifman	Président et administrateur indépendant
Bennett Kurtz	Directeur administratif, et administrateur financier, secrétaire général et administrateur ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾
Marc Branson	Administrateur indépendant
Gilles Laverdiere	Géologue en chef ⁽²⁾
Garry Siskos	Ancien directeur financier et ancien directeur des opérations ⁽²⁾⁽⁴⁾

Notes:

1. Auparavant, directeur financier.
2. À compter du 23 mai 2023.
3. Le 1er septembre 2023, Peter Kent a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de président de la société
4. Le 1er septembre 2023, Garry Siskos a quitté ses fonctions de COO/CFO de la Société et Bennett Kurtz, le prédécesseur de Garry au poste de CFO, a assumé les fonctions de CFO de la Société en plus de son rôle de CAO, de secrétaire général et d'administrateur de la Société.

Les rémunérations attribuées aux principaux dirigeants peuvent être résumées comme suit :

	Pour l'année se terminant	
	le	le
	28 février	28 février
	2023	2022
	\$	\$
Frais de gestion	308 389	-
Honoraires des administrateurs	66 500	-
Rémunération fondée sur des actions	320 160	-
	<u>695 049</u>	<u>-</u>

Contrats de services d'administrateur et de gestion

La société a conclu avec chacun de ses administrateurs et dirigeants des contrats de services

d'administrateur et de gestion qui peuvent être résiliés sans motif, à condition qu'un préavis écrit de 30 jours soit fourni par l'une ou l'autre des parties. En vertu de chaque contrat, le consultant a droit à un paiement mensuel en espèces, mais la société a la possibilité d'émettre des actions ordinaires en guise de paiement.

Pour la période de 12 mois se terminant le 28 février 2023, ExpoWorld Ltd. (avec John Passalaqua comme mandant) a reçu 208 901 \$ en honoraires, dont 97 500 \$ pour des services de gestion en sa qualité de chef de la direction, 7 500 \$ en honoraires d'administrateurs et 103 901 \$ en rémunération de base sous forme d'options. John Passalaqua est le directeur général et administrateur de la société.

Pour la période de 12 mois se terminant le 28 février 2023, Peter Kent Investments Inc. (avec Peter Kent comme directeur) a reçu 105 840 \$ en honoraires, dont 53 889 \$ pour des services de gestion en sa qualité de président, 0 \$ en honoraires d'administrateurs et 51 951 \$ en rémunération à base d'actions sous forme d'options. Au 1er septembre 2023, Peter Kent a quitté ses fonctions de président et d'administrateur de la société.

Pour les 12 mois terminés le 28 février 2023, POF Capital Corp (avec Bennett Kurtz en tant que directeur) a reçu 130 951 \$ en honoraires, dont 79 000 \$ pour des services de gestion en leur qualité de chef de l'administration, 0 \$ en jetons de présence et 51 951 \$ en rémunération fondée sur des actions, sous forme d'options. Le 1er septembre 2023, Bennett Kurtz a été nommé directeur financier de la société. Il occupe également les fonctions de chef de la direction, de secrétaire général et d'administrateur de la société.

Pour les 12 mois terminés le 28 février 2023, Capwest Investments Inc. (avec Marc Branson comme directeur) a reçu 81 951 \$ en honoraires, dont 0 \$ pour des services de gestion, 30 000 \$ en jetons de présence, sous forme de paiement en espèces, et 51 951 \$ en rémunération à base d'actions, sous forme d'options. Marc Branson est un administrateur indépendant de la société.

Pour la période de 12 mois se terminant le 28 février 2023, Z Six Financial Corporation (dont Laurence W. Zeifman et son épouse sont les actionnaires) a reçu 75 951 \$ en honoraires, dont 0 \$ pour des services de gestion, 24 000 \$ de jetons de présence sous forme de paiement en espèces, et 51 951 \$ de rémunération en actions sous forme d'options. Laurence Zeifman est président et administrateur indépendant de la société.

Pour les 12 mois terminés le 28 février 2023, David Dufour a reçu 76 455 \$ en honoraires, dont 68 000 \$ pour des services de gestion, 0 \$ en honoraires d'administrateur sous forme de paiement en espèces et 8 455 \$ en rémunération à base d'actions sous forme d'options.

Sommes dues par des parties liées

Au 28 février 2023, 30 000 \$ (28 février 2022, néant) ont été inclus dans les charges payées d'avance en tant que montant payé à Marc Branson, un administrateur indépendant de la Société, en avance pour des services d'administrateur qui devraient être reçus au cours de l'exercice 2024.

Sommes dues à des parties liées

Au 28 février 2023, 79 290 \$ (28 février 2022, 58 617 \$) était inclus dans les créditeurs à titre de montant dû au personnel de gestion clé pour des services reçus au cours de l'exercice.

Ventilation des montants dus aux parties liées	28 fév. 2023	28 fév. 2022
	\$	\$

ExpoWorld Ltd. ⁽¹⁾	27 500	\$58 617
POF Capital Corp ⁽²⁾	29 950	
Peter Kent Investments Inc. ⁽³⁾	10 540	
Capwest Invesments Inc. ⁽⁴⁾	5 000	
Z Six Financial Corporation ⁽⁵⁾	6 300	
	\$79 290	\$58 617

Notes:

(1) Avec la participation de John Passalacqua, actuel directeur général et administrateur de la société. M. Passalacqua est également administrateur de Shpirtrat Trust. ExpoWorld et Shpirtrat Trust peuvent être considérés comme des acteurs communs avec John Passalacqua.

(2) Avec la participation de Bennett Kurtz, actuel directeur financier, directeur général, secrétaire général et administrateur de la société.

(3) Avec pour mandant Peter Kent, qui a démissionné de ses fonctions de président et d'administrateur le 1er septembre 2023.

(4) Avec les mandants de Marc Branson, l'actuel administrateur indépendant de la société.

(5) Avec les mandants de Laurence Zeifman et de son épouse. M. Zeifman est l'actuel président et administrateur indépendant de la société.

Le 30 novembre 2022, la Société a émis un billet à ordre payable de 850 000 \$ à ExpoWorld Ltd, une société détenue par M. Passalacqua. Ce billet à ordre a été payé intégralement en espèces au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023.

Transaction avec Glen Eagle

Le 11 mai 2023, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente (la " Transaction ") pour l'achat de 50 % des actions ordinaires détenues par Glen Eagle Resources Inc. (" Glen Eagle ") par les administrateurs et dirigeants de la Société (les " Acheteurs "). Glen Eagle a initialement reçu des actions ordinaires pour la vente de la propriété phare du Lac à l'Original à la Société le 12 septembre 2022. La transaction a été conclue le 20 juin 2023 pour une contrepartie totale de 570 000 \$ au prix réputé de 0,2185 \$ par action ordinaire.

Dans le cadre de cet accord, M. Passalacqua (par l'intermédiaire de Shpirtrat Trust, dont M. Passalacqua est fiduciaire) a acquis 1 212 712 actions ordinaires, M. Kent (par l'intermédiaire de Peter Kent Investments Inc. une société détenue et contrôlée par M. Kent) a acquis 155 506 actions ordinaires, M. Zeifman (par l'intermédiaire de Z Six Financial Corporation, une société détenue et contrôlée par M. Zeifman et son épouse) a acquis 22 881 actions ordinaires, M. Kurtz (par l'intermédiaire de POF Capital Corp, une société détenue et contrôlée par M. Kurtz) a acquis 22 881 actions ordinaires, M. Branson (par l'intermédiaire de Capwest Investment Corp., une société détenue et contrôlée par M. Branson) a acquis 22 881 actions ordinaires, M. Laverdière a acquis 22 881 actions ordinaires et M. Siskos a acquis 183 051 actions ordinaires. Les actions ordinaires acquises auprès de Glen Eagle devraient être libérées en 2023 et en 2024.

Immédiatement après la transaction, Shpirtrat Trust et ExpoWorld Ltd, une société privée détenue et contrôlée par John Passalacqua, détenaient et contrôlaient un total de 9 798 607 actions ordinaires, 122 500 bons de souscription et 1 200 000 options d'achat d'actions ordinaires (" options "), représentant environ 18,95 % des actions ordinaires en circulation sur une base non diluée et 20,97 % sur une base partiellement diluée, en supposant l'exercice des 122 500 bons de souscription et des 1 200 000 options détenus par Shpirtrat Trust. ExpoWorld et Shpirtrat Trust peuvent être considérés comme des acteurs communs avec John Passalacqua.

La participation des Acheteurs à la transaction a été réalisée à des fins d'investissement et toutes les Actions Ordinaires restent soumises à des calendriers de libération basés sur des délais d'entiercement,

tels que plus particulièrement décrits dans la déclaration d'inscription de la Société datée du 15 février 2023 et déposée sur SEDAR+ le 22 février 2023. À l'avenir, les acquéreurs évalueront de temps à autre leur investissement dans la société et pourront, en fonction de cette évaluation, des conditions du marché et d'autres circonstances, augmenter ou diminuer leur participation si les circonstances l'exigent, par le biais d'opérations sur le marché, d'accords privés ou autres.

FINANCIAL INSTRUMENTS

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la fiabilité relative des données utilisées pour estimer la juste valeur. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 - Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 - Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 - Données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente les actifs financiers de la société évalués à la juste valeur par niveau dans la hiérarchie de la juste valeur :

	Au 28 février 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Liquidités	1 180 318	-	-	1 180 318
Investissements	-	-	83 060	83 060
	1 180 318	-	83 060	1 263 378

Les investissements de niveau 3 comprennent les investissements dans des sociétés privées qui ne sont pas cotées en bourse. Les coûts sont proches des justes valeurs car il n'y a pas suffisamment d'informations récentes disponibles pour mesurer la juste valeur.

L'entreprise évalue sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie en utilisant les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. La société évalue ses liquidités soumises à restrictions, ses comptes créditeurs et ses emprunts au coût amorti.

La société est exposée à des degrés divers à une variété de risques liés aux instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte inattendue si un client ou un tiers à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. La société n'est pas exposée à un risque de crédit important, car son exposition maximale est liée à la trésorerie et aux soldes de trésorerie restreints, qui totalisent 1 215 318 \$.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

Au 28 février 2023, la société dispose de 1 180 318 \$ en trésorerie et 35 000 \$ en encaisse affectée et de 419 415 \$ en passifs financiers.

419 415 \$ en passifs financiers, ce qui représente l'exposition maximale de la Société au risque de liquidité.

Les échéances contractuelles des passifs financiers sont les suivantes.

Au 28 février 2023

	Valeur comptable \$	Flux de trésorerie contractuels \$	Moins d'un an \$	1-3 ans \$
Comptes à payer	146 658	146 658	146 658	-
Charges à payer	272 757	272 757	272 757	-
	419 415	419 415	419 415	-

Au 28 février 2023, la société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour honorer ses engagements financiers.

La poursuite des activités de la société dépend de sa capacité à continuer à obtenir un financement adéquat. Si la société ne parvient pas à lever des capitaux suffisants, elle pourrait être amenée à réduire ou à limiter ses activités. De temps à autre, la société s'efforce de lever des capitaux supplémentaires par le biais de placements privés ou d'autres financements par actions. La société n'a actuellement aucune activité générant des liquidités. Elle dépend donc de financements par emprunt et par actions pour mener à bien ses projets. Il n'y a aucune garantie que de tels financements seront disponibles pour la société.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter de changements dans les facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la société réalise une perte à la suite d'un changement de taux d'intérêt est faible, car la société n'a pas d'investissements ou de passifs à taux d'intérêt variables.

b) Risque de change

Au 28 février 2023 et au 28 février 2022, les dépenses importantes de la Société sont en dollars canadiens, et toute levée de fonds future devrait se faire en dollars canadiens. Par conséquent, la société estime que son risque de change est minime.

c) Risque de prix

Le risque de prix est lié aux risques de prix des actions et des matières premières. Le risque de prix des actions est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices de la société en raison des mouvements des prix des actions individuelles ou des mouvements généraux du niveau du marché boursier. Le risque de prix des matières premières est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices et la valeur économique dû aux mouvements et à la volatilité des prix des matières premières. Comme la société ne détient pas d'investissements ou d'actifs liés aux actions ou aux matières premières, elle n'est pas exposée au risque de prix.

PERSONNE QUALIFIÉE

Gilles Laverdière, géologue en chef de la société, est une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et a revu et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans ce rapport de gestion. M. Laverdière n'est pas indépendant en vertu de son poste de géologue en chef de la Société.

Pour plus d'information sur le projet Lac à l'Original, veuillez consulter le Rapport technique, disponible sur le site web de la Société à www.firstphosphate.com et sous le profil de la Société sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

FACTEURS DE RISQUE

La société est soumise aux risques normaux inhérents à l'exploration et au développement miniers. Ceux-ci peuvent impliquer un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations soient matériellement différents des résultats futurs escomptés,

résultats, performances ou réalisations futurs attendus. La découverte, le développement et l'acquisition de propriétés minières sont dans de nombreux cas des événements imprévisibles. Les prix futurs des matières premières, le succès des programmes d'exploration et d'autres transactions immobilières peuvent avoir un impact significatif sur les besoins en capitaux. En outre, les facteurs de risque susceptibles d'affecter les résultats futurs de la société comprennent, entre autres, les taux de change, la concurrence, les risques inhérents à l'exploration et au développement miniers et les politiques, notamment en matière de tenure minière, les lois et politiques commerciales, l'obtention de permis et d'approbations de la part des autorités gouvernementales et d'autres risques liés à l'exploitation et au développement.

Historique d'exploitation limité

La société a un historique d'exploitation limité et n'a pas de revenus d'exploitation. Il n'y a aucune garantie que la propriété ou toute autre propriété ou entreprise que la société peut acquérir ou entreprendre génère des revenus, fonctionne de manière rentable ou fournisse un retour sur investissement à l'avenir.

En raison des difficultés et des incertitudes uniques inhérentes aux entreprises d'exploration minière, la société est confrontée à un risque élevé d'échec commercial.

Les investisseurs potentiels doivent être conscients des difficultés normalement rencontrées par les sociétés d'exploration minière et du taux élevé d'échec de ces entreprises. La probabilité de succès doit être considérée à la lumière des problèmes, dépenses, difficultés, complications et retards rencontrés dans le cadre du programme d'exploration que la Société a l'intention d'entreprendre sur ses propriétés et sur toutes les propriétés supplémentaires que la Société pourrait acquérir. Ces problèmes potentiels comprennent des problèmes imprévus liés à l'exploration et des coûts et dépenses supplémentaires qui peuvent dépasser les estimations actuelles. Les dépenses que la société doit engager pour l'exploration de ses propriétés peuvent ne pas aboutir à la découverte de gisements minéraux. Les dépenses que la société pourrait engager dans l'exploration de toute autre propriété minière qu'elle pourrait acquérir pourraient ne pas déboucher sur la découverte de gisements de minéraux commercialement exploitables. Des problèmes tels que des formations géologiques inhabituelles ou inattendues et d'autres conditions sont inhérents à toute exploration minière et se traduisent souvent par des efforts d'exploration infructueux. Si les résultats de l'exploration de la société ne révèlent pas de minéralisation commerciale

viable, la société peut décider d'abandonner tout ou partie de ses intérêts fonciers.

Comparée à d'autres sociétés d'exploration minière, la société est très petite, dispose de peu de ressources et doit limiter son exploration.

La société est une petite société junior d'exploration minière dans un secteur dominé par de nombreuses sociétés plus importantes qui disposent de capitaux substantiels et d'une expertise en matière de gestion. La société ne dispose pas des ressources humaines ou financières nécessaires pour rivaliser avec des sociétés d'exploration minière plus importantes, qui pourraient consacrer plus de temps et d'argent à l'exploration de propriétés minières et qui ont de meilleures chances de trouver une réserve minière, et qui le feraient probablement. Par conséquent, la société doit limiter son exploration et elle pourrait ne pas réussir à trouver une réserve minérale ou, si elle y parvient, elle pourrait ne pas disposer des ressources financières ou de l'expertise de gestion suffisantes pour développer efficacement une telle réserve, ce qui signifie que les futurs investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité des fonds qu'ils investissent dans la société.

La société devra suspendre ses plans d'exploration si elle n'a pas accès à toutes les fournitures et à tous les matériaux nécessaires pour mener à bien ces plans.

La concurrence et la limitation imprévue des sources d'approvisionnement dans l'industrie pourraient entraîner des pénuries ponctuelles de fournitures et d'équipements dont la société pourrait avoir besoin pour mener à bien ses activités d'exploration. Si elle ne peut pas trouver les produits et les équipements nécessaires, la société devra suspendre ses plans d'exploration jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de trouver les produits et les équipements nécessaires. Cela pourrait avoir un impact négatif sur le prix des actions ordinaires de la société.

L'exploration minière comporte des dangers inhérents et la société peut engager sa responsabilité ou subir des dommages dans le cadre de ses activités.

La recherche de minéraux précieux comporte de nombreux risques.

En conséquence, la société peut être tenue responsable de ces risques, y compris la pollution, les effondrements et d'autres risques contre lesquels la société ne peut pas s'assurer ou contre lesquels elle peut choisir de ne pas s'assurer. Le paiement de ces responsabilités peut avoir un effet négatif important sur la situation financière de la société.

Si la société est soumise à une réglementation gouvernementale contraignante ou à d'autres incertitudes juridiques, cela pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

Il existe de nombreuses réglementations gouvernementales provinciales et fédérales qui ont une incidence importante sur les activités des sociétés d'exploration minière et d'exploitation minière. En outre, l'environnement juridique et réglementaire relatif à l'exploration et au développement des propriétés d'exploration minière est incertain et peut changer. L'incertitude et les nouvelles réglementations pourraient augmenter les coûts de l'activité et empêcher la société d'explorer ou de développer des gisements de minéraux. La croissance de la demande de minéraux pourrait également être considérablement ralentie. Cela pourrait retarder la croissance de la demande potentielle et limiter la capacité de la société à générer des revenus. Outre l'adoption de nouvelles lois et réglementations, les lois existantes peuvent être appliquées aux activités d'exploration minière menées par les sociétés de l'industrie minière, ce qui peut avoir un effet négatif sur la société. De nouvelles lois peuvent être adoptées et augmenter le coût de l'activité, ce qui peut avoir un impact négatif sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Les nouvelles sociétés d'exploration minière ont un taux d'échec élevé.

Les nouvelles sociétés d'exploration minière rencontrent généralement de nombreuses difficultés et le

taux d'échec de ces entreprises est élevé. La probabilité de succès doit être considérée à la lumière des problèmes, des dépenses, des difficultés, des complications et des retards rencontrés dans le cadre de l'exploration des propriétés minières que la société espère entreprendre. Ces problèmes potentiels comprennent, sans s'y limiter, des problèmes imprévus liés à l'exploration, ainsi que des coûts et des dépenses supplémentaires qui peuvent dépasser les estimations actuelles. Très peu de propriétés d'exploration minière contiennent réellement des gisements de minéraux commercialement viables. La société ne dispose d'aucun historique sur lequel fonder une quelconque hypothèse quant à la probabilité de réussite de ses activités, et la société ne peut garantir qu'elle générera des revenus d'exploitation ou qu'elle atteindra un jour une exploitation rentable. Si la société ne parvient pas à faire face à ces risques, son activité pourrait échouer.

Les fluctuations des prix des matières premières peuvent avoir un effet négatif sur les recettes, la rentabilité et le fonds de roulement de la société.

Les revenus et les flux de trésorerie futurs de la société sont soumis aux fluctuations des prix des matières premières. Les prix des matières premières sont influencés par divers facteurs indépendants de la volonté de la société, notamment les variations des taux d'intérêt et des taux de change, les tendances économiques et politiques internationales, l'inflation ou la déflation, les fluctuations de la valeur du dollar canadien et des devises étrangères, l'offre et la demande mondiales et régionales, les variations de la demande industrielle et les conditions politiques et économiques des principaux pays producteurs de matières premières à travers le monde.

Les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont de nature hautement spéculative.

Les activités de la société se concentrent sur l'exploration et le développement éventuel de gisements minéraux. La prospection et le développement de gisements minéraux comportent des risques importants que même une combinaison d'évaluations minutieuses, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'un gisement minéral puisse donner lieu à des récompenses substantielles, peu de propriétés explorées sont finalement développées en mines productrices. Des dépenses importantes peuvent être nécessaires pour localiser et établir des réserves minérales, pour développer des procédés métallurgiques et pour construire des installations d'extraction et de traitement sur un site particulier. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs, dont les suivants : les caractéristiques particulières du gisement, telles que la taille, la teneur et la proximité des infrastructures ; les prix des métaux, qui sont très cycliques et imprévisibles ; et les réglementations gouvernementales, y compris les réglementations relatives aux prix, aux taxes, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation des terres, à l'importation et à l'exportation de métaux précieux et à la protection de l'environnement. L'effet exact de ces facteurs ne peut être prédit avec précision, mais la combinaison de ces facteurs peut avoir pour conséquence que la société ne reçoive pas un retour adéquat sur le capital investi ou qu'elle abandonne ou retarde le développement d'un projet minier. Il n'y a aucune certitude que les dépenses engagées par la société pour la recherche et l'évaluation de gisements minéraux aboutiront à la découverte de quantités commerciales de ces minéraux.

L'exploration et le développement des ressources naturelles impliquent un degré élevé de risque et peu de propriétés explorées sont finalement développées en propriétés productrices. Bien que les chiffres relatifs aux ressources minérales figurant dans le présent document aient été soigneusement préparés par des experts miniers indépendants, il ne s'agit que d'estimations et rien ne garantit qu'une ressource minérale identifiée sera un jour qualifiée de corps minéralisé commercialement exploitable (ou viable) qui pourra être exploité légalement et économiquement. En outre, la teneur de la minéralisation finalement exploitée peut différer de celle indiquée par les résultats de forage et ces différences peuvent être importantes. La production peut être affectée par des facteurs tels que les réglementations et les exigences en matière d'autorisation, les conditions météorologiques, les facteurs environnementaux, les difficultés techniques imprévues, les formations géologiques inhabituelles ou inattendues et les

interruptions de travail.

Des facteurs à court terme, tels que la nécessité d'un développement ordonné des gisements ou le traitement de teneurs nouvelles ou différentes, peuvent avoir un effet négatif sur les opérations minières et sur les résultats d'exploitation. Rien ne garantit que les minéraux récupérés lors d'essais à petite échelle en laboratoire seront reproduits lors d'essais à grande échelle dans les conditions du site ou lors d'opérations à l'échelle de la production. Des changements importants dans les réserves ou les ressources, les teneurs, les estimations de dilution ou les taux de récupération peuvent affecter la viabilité économique d'un projet. La rentabilité à long terme des activités de la société sera en partie directement liée au coût et au succès de ses programmes d'exploration, qui peuvent être affectés par un certain nombre de facteurs.

Des dépenses substantielles sont nécessaires pour établir les ressources minérales par le biais de forages, pour développer les processus d'extraction des ressources et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour développer les installations d'extraction et de traitement et l'infrastructure sur tout site choisi pour l'extraction. Bien que des avantages substantiels puissent être tirés de la découverte d'un gisement important, rien ne garantit que les ressources seront découvertes en quantités suffisantes pour justifier une exploitation commerciale ou que les fonds nécessaires au développement pourront être obtenus en temps voulu.

Titre autochtone et revendications territoriales.

La propriété peut, aujourd'hui ou à l'avenir, faire l'objet de revendications territoriales autochtones, ce qui est une question d'une grande complexité. L'impact d'une telle revendication sur la participation de la société dans la propriété ne peut être prédit avec certitude et rien ne garantit qu'une reconnaissance générale des droits autochtones dans la région où se trouve la propriété, par le biais d'un règlement négocié ou d'une décision judiciaire, n'aurait pas d'effet négatif sur les activités de la société. Même en l'absence d'une telle reconnaissance, la société peut à un moment donné être tenue de négocier avec les détenteurs d'intérêts autochtones et d'obtenir leur approbation afin de faciliter les travaux d'exploration et de développement sur la propriété, et rien ne garantit que la société soit en mesure d'établir une relation de travail pratique avec les autochtones de la région qui lui permettrait en fin de compte de développer la propriété.

Les risques liés à l'environnement et à d'autres réglementations peuvent avoir un impact négatif sur la société.

Toutes les phases des activités de la société sont soumises à la réglementation environnementale de la juridiction dans laquelle elle opère. Ces réglementations imposent, entre autres, le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau et la remise en état des sols. Elles fixent également des limites à la production, au transport, au stockage et à l'élimination des déchets solides et dangereux. La législation environnementale évolue d'une manière qui exigera probablement des normes et une application plus strictes, des amendes et des pénalités accrues en cas de non-respect, des évaluations environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un degré de responsabilité plus élevé pour les entreprises et leurs dirigeants, administrateurs et employés. Rien ne garantit que les modifications futures de la réglementation environnementale, le cas échéant, n'aient pas d'effet négatif sur les activités de la société. Les propriétés dans lesquelles la société détient des intérêts peuvent présenter des risques environnementaux inconnus de la société à l'heure actuelle et qui ont été causés par des propriétaires ou des exploitants antérieurs ou actuels de ces propriétés. Des approbations et des permis gouvernementaux sont actuellement, et pourraient à l'avenir, être requis dans le cadre des activités de la société. Dans la mesure où ces approbations sont nécessaires et ne sont pas obtenues, la société peut se voir limitée ou interdite de poursuivre ses activités ou de procéder à l'exploration ou au développement planifié des propriétés minières.

Le non-respect des lois, des réglementations et des exigences en matière de permis applicables peut donner lieu à des mesures d'exécution, y compris des ordonnances émises par les autorités réglementaires ou judiciaires entraînant l'arrêt ou la réduction des activités, et pouvant inclure des mesures correctives

nécessitant des dépenses en capital, l'installation d'équipements supplémentaires ou des actions correctives. Les parties engagées dans des opérations minières ou dans l'exploration ou le développement de propriétés minières peuvent être tenues d'indemniser ceux qui subissent des pertes ou des dommages en raison des activités minières et peuvent se voir imposer des amendes ou des sanctions civiles ou pénales en cas de violation des lois ou des réglementations applicables. Des modifications des lois, règlements et permis actuels régissant les opérations et les activités des sociétés minières et d'exploration, ou une application plus stricte de ceux-ci, pourraient avoir un impact négatif important sur la société et entraîner une augmentation des dépenses d'exploration, des dépenses en capital ou des coûts de production, ou une réduction des niveaux de production dans les propriétés en exploitation, ou nécessiter l'abandon ou des retards dans la mise en valeur de nouvelles propriétés minières.

Les activités de la société sont soumises à l'obtention et au maintien de permis délivrés par les autorités gouvernementales compétentes. Bien que les activités de la société disposent actuellement de tous les permis requis pour leurs activités telles qu'elles sont menées actuellement, rien ne garantit qu'il n'y aura pas de retards liés à l'obtention de tous les renouvellements nécessaires de ces permis pour les activités existantes, de permis supplémentaires pour toute modification future éventuelle des activités, ou de permis supplémentaires liés à une nouvelle législation. Avant tout développement sur sa propriété, la société doit recevoir les permis des autorités gouvernementales appropriées. Rien ne garantit que la société continuera à détenir tous les permis nécessaires au développement ou à la poursuite de l'exploitation d'une propriété donnée.

Le changement climatique peut entraîner des conséquences négatives pour l'entreprise.

Les gouvernements s'efforcent d'adopter des lois et des traités sur le changement climatique aux niveaux international, national, étatique/provincial et local. Là où la législation existe déjà, les règles relatives aux niveaux d'émission et à l'efficacité énergétique deviennent plus strictes. Certains des coûts associés au respect de réglementations plus strictes peuvent être compensés par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'innovation technologique. Toutefois, si la tendance réglementaire actuelle se poursuit, le respect de réglementations plus strictes devrait entraîner une augmentation des coûts.

Le titre de propriété de certaines des propriétés minières de la société peut être contesté ou défectueux.

L'acquisition d'un titre de propriété minière est un processus très détaillé qui prend du temps. Les titres de propriété minière peuvent être contestés. Bien que la société estime avoir pris des mesures raisonnables pour s'assurer d'un titre de propriété approprié, il n'y a aucune garantie que ce titre ne sera pas contesté ou altéré. Des tiers peuvent avoir des revendications valables ou non valables sur des parties de sa participation, y compris des privilèges, accords, transferts ou revendications antérieurs non enregistrés, y compris des revendications territoriales autochtones formelles, des revendications territoriales autochtones informelles accompagnées d'une activité hostile, et le titre peut être affecté, entre autres, par des défauts non détectés. En conséquence, la société peut être limitée dans sa capacité à exploiter ses propriétés ou incapable de faire valoir ses droits en ce qui concerne sa propriété actuelle ou toute propriété future dans laquelle elle pourrait acquérir une participation. Une dépréciation ou un défaut de titre de propriété pourrait avoir un effet négatif important sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les conditions financières mondiales actuelles, en particulier en ce qui concerne la guerre entre la Russie et l'Ukraine, peuvent avoir un impact négatif sur la société et la valeur de ses actions.

Les marchés mondiaux connaissent une certaine volatilité et des perturbations suite à l'escalade des tensions géopolitiques et au début du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine. Le 24 février 2022, une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine par les troupes russes a été signalée. Bien que la durée et l'impact du conflit militaire en cours soient hautement imprévisibles, le conflit en Ukraine pourrait entraîner des perturbations du marché, notamment une volatilité importante des prix des matières premières, des marchés du crédit et des capitaux, ainsi que des interruptions de la chaîne d'approvisionnement.

La société continue de surveiller la situation en Ukraine et dans le monde et d'évaluer son impact potentiel sur ses activités. En outre, les actions militaires russes et les sanctions qui en découlent pourraient avoir un impact négatif sur l'économie mondiale et les marchés financiers et conduire à l'instabilité et au manque de liquidités sur les marchés de capitaux, ce qui pourrait rendre plus difficile l'obtention de fonds supplémentaires pour la société.

Chacun des facteurs susmentionnés pourrait affecter les activités, les perspectives, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société. L'ampleur et la durée de l'action militaire, des sanctions et des perturbations du marché qui en résultent sont impossibles à prévoir, mais pourraient être considérables. Ces perturbations peuvent également amplifier l'impact des autres risques décrits dans le présent rapport de gestion.

Obtention et renouvellement des licences et des permis.

Dans le cours normal de ses activités, la Société devra obtenir et renouveler des licences ou des permis gouvernementaux pour l'exploration, le développement, la construction et le début de l'exploitation minière de la Propriété. L'obtention ou le renouvellement des licences ou permis gouvernementaux nécessaires est un processus complexe et long qui implique des audiences publiques et des engagements coûteux de la part de la Société. La durée et le succès des efforts de la Société pour obtenir et renouveler les licences ou les permis dépendent de nombreuses variables qui ne sont pas sous le contrôle de la Société, y compris l'interprétation des exigences applicables mises en œuvre par l'autorité chargée de l'octroi des licences. La Société peut ne pas être en mesure d'obtenir ou de renouveler les licences ou les permis nécessaires à ses activités, y compris, sans limitation, une licence d'exploitation, ou le coût d'obtention ou de renouvellement des licences ou des permis peut dépasser ce que la Société pense pouvoir récupérer de la Propriété. Tout retard ou coût inattendu lié au processus d'octroi de licences ou de permis pourrait retarder le développement ou entraver l'exploitation d'une mine, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et la rentabilité de la société.

Risque de liquidité.

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Au 28 février 2023, la société disposait de 1 181 413 \$ de liquidités en fiducie et de 419 415 \$ de passif à court terme. La société est exposée au risque de liquidité. Historiquement, la seule source de financement de la société a été l'émission de titres de participation contre des liquidités, principalement par le biais de placements privés et de prêts de parties liées et d'autres parties. L'accès de la société au financement est toujours incertain. Il n'y a aucune garantie d'accès continu à un financement par actions significatif.

Dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé.

Le succès de la société dépend en grande partie des performances de son conseil d'administration et de son équipe de direction. Les personnes qualifiées sont très recherchées et la société peut encourir des coûts importants pour les attirer et les retenir. La perte d'un membre de la direction ou d'un employé clé de la société, ou l'incapacité d'attirer d'autres personnes dûment qualifiées en cas de besoin, pourrait avoir un effet négatif important sur sa capacité à exécuter son plan d'affaires et sa stratégie, et la société pourrait ne pas être en mesure de trouver des remplaçants adéquats en temps voulu, ou même de les trouver du tout.

Conflits d'intérêts.

La société peut être sujette à divers conflits d'intérêts potentiels du fait que certains de ses dirigeants et administrateurs peuvent être engagés dans une série d'activités commerciales. En outre, les cadres dirigeants et les administrateurs de la société peuvent consacrer du temps à leurs intérêts professionnels

extérieurs, pour autant que ces activités n'interfèrent pas de manière importante ou négative avec leurs fonctions au sein de la société. Dans certains cas, les cadres dirigeants et les administrateurs de la société peuvent avoir des obligations fiduciaires liées à ces intérêts commerciaux qui interfèrent avec leur capacité à consacrer du temps aux activités et aux affaires de la société et qui pourraient avoir un effet négatif sur les opérations de la société. Ces intérêts commerciaux pourraient exiger beaucoup de temps et d'attention de la part des cadres dirigeants et des administrateurs de la société.

En outre, la Société peut également être impliquée dans d'autres transactions qui entrent en conflit avec les intérêts de ses administrateurs et de ses dirigeants qui peuvent, de temps à autre, traiter avec des personnes, des entreprises, des institutions ou des sociétés avec lesquelles la Société peut traiter, ou qui peuvent être à la recherche d'investissements similaires à ceux qu'elle souhaite. Les intérêts de ces personnes pourraient entrer en conflit avec ceux de la Société. En outre, de temps à autre, ces personnes peuvent être en concurrence avec la Société pour les opportunités d'investissement disponibles.

Les conflits d'intérêts, s'il y en a, seront soumis aux procédures et recours prévus par les lois applicables. En particulier, si un conflit d'intérêts survient lors d'une réunion des administrateurs de la société, l'administrateur concerné s'abstiendra de voter pour ou contre l'approbation de cette participation ou de ces conditions. Conformément aux lois applicables, les administrateurs de la société sont tenus d'agir honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la société.

Risques d'assurance et risques non assurés.

La société est exposée aux risques inhérents à l'industrie minière, y compris les conditions environnementales défavorables et la pollution, les blessures corporelles ou les décès, les conflits du travail, les conditions géologiques inhabituelles ou inattendues, la responsabilité juridique, les effondrements de terrain ou de pente, les éboulements, les changements dans l'environnement réglementaire et les phénomènes naturels, les dommages matériels, les inondations, les tremblements de terre, les retards dans l'exploitation minière et les pertes monétaires, ainsi que les tempêtes de poussière.

Bien que la société ait souscrit une assurance pour couvrir certains risques pour des montants qu'elle juge raisonnables, cette assurance comporte des limitations de responsabilité qui peuvent ne pas couvrir toutes les responsabilités potentielles et l'assurance peut ne pas continuer à être disponible ou ne pas être suffisante pour couvrir toute responsabilité qui en résulterait. En outre, ces risques peuvent ne pas être assurables dans tous les cas ou, dans certains cas, la société peut choisir de ne pas s'assurer contre certains risques en raison des primes élevées associées à cette assurance ou pour d'autres raisons. Le paiement de ces dettes non assurées réduirait les fonds disponibles pour la société et la survenance d'un événement contre lequel la société n'est pas entièrement assurée pourrait avoir un effet négatif important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Contentieux

Toutes les industries, y compris l'industrie minière, sont sujettes à des réclamations juridiques, avec ou sans fondement. Des poursuites judiciaires peuvent être engagées de temps à autre dans le cadre des activités de la société. De tels litiges peuvent être intentés de temps à autre à l'avenir contre la société. Les frais de défense et de règlement des actions en justice peuvent être considérables, même dans le cas d'actions sans fondement. La société ne fait actuellement l'objet d'aucun litige important et n'a reçu aucune indication selon laquelle des réclamations importantes sont à venir. Cependant, en raison de l'incertitude inhérente au processus de litige, la société pourrait être impliquée dans des réclamations juridiques importantes ou d'autres procédures avec d'autres parties à l'avenir. Les résultats d'un litige ou de toute autre procédure ne peuvent être prédits avec certitude. Le coût de la défense de ces réclamations peut priver la direction du temps et des efforts qu'elle consacre à l'exploitation des activités de la société, et si

la société n'est pas en mesure de résoudre ces litiges de manière favorable, le contentieux qui en résulterait pourrait avoir un impact négatif important sur la situation financière, les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la société.

Dépendance à l'égard de tiers.

La société fera appel à des consultants, des ingénieurs, des entrepreneurs et d'autres parties pour l'exploration, le développement, la construction et l'expertise en matière d'exploitation. Des dépenses substantielles sont nécessaires pour construire des mines, établir des réserves minérales par le biais de forages, réaliser des évaluations de l'impact environnemental et social, mettre au point des procédés métallurgiques pour extraire le métal du minerai et, dans le cas de nouvelles propriétés, développer l'infrastructure d'exploration et de traitement des minerais sur un site donné. Un travail déficient ou négligent ou un travail qui n'est pas achevé en temps voulu pourrait avoir un effet négatif important sur la société.

Risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats.

La société peut connaître des fluctuations importantes de ses résultats d'exploitation trimestriels et annuels pour diverses raisons, dont beaucoup sont indépendantes de sa volonté. Toute fluctuation peut faire en sorte que les résultats d'exploitation de la société soient inférieurs aux attentes des analystes financiers et des investisseurs. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la capacité d'un actionnaire à céder des actions ordinaires, ou sur le prix du marché des actions ordinaires si la négociation des actions ordinaires est possible sur un marché.

Flux de trésorerie négatif provenant des opérations..

La société dispose d'un fonds de roulement positif mais d'un flux de trésorerie négatif provenant des activités d'exploitation. Les flux de trésorerie de la société sont directement liés aux revenus générés par les activités de production et de broyage. Outre le flux de trésorerie d'exploitation, la poursuite des activités peut dépendre de la capacité de la société à obtenir un financement par émission de capital et à générer des opérations rentables à l'avenir. Des montants importants de dépenses en capital sont nécessaires pour que la société puisse exécuter son plan d'affaires et rien ne garantit que la société disposera de fonds suffisants à cette fin.

Bien que la société prévoie d'avoir un flux de trésorerie positif provenant des activités d'exploitation au cours des périodes futures, dans la mesure où la société a un flux de trésorerie négatif au cours d'une ou plusieurs périodes futures, elle devra lever des fonds supplémentaires pour couvrir ce manque à gagner.

Force majeure.

Les projets actuels ou futurs de la société peuvent être affectés par des risques échappant au contrôle de la société, notamment les conflits sociaux, les troubles civils, la guerre, les activités subversives ou le sabotage, les incendies, les inondations, les explosions ou d'autres catastrophes, les épidémies ou les restrictions de quarantaine.

Les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes.

Les exigences en matière de remise en état des sols sont généralement imposées aux entreprises ayant des activités minières ou des sociétés d'exploration minière afin de minimiser les effets à long terme de la perturbation des sols. La remise en état peut inclure des exigences visant à contrôler la dispersion

d'effluents potentiellement nocifs et à rétablir raisonnablement les formes de terrain et la végétation qui existaient avant la perturbation.

Pour s'acquitter des obligations de remise en état qui lui sont imposées dans le cadre de ses activités d'exploration, de développement potentiel et de production, la société doit allouer des ressources financières qui, autrement, pourraient être consacrées à l'exploration et au développement. Si la société est obligée d'effectuer des travaux de remise en état imprévus, sa situation financière pourrait en être affectée.

Risques liés à la santé et à la sécurité.

L'exploitation minière, comme beaucoup d'autres industries extractives de ressources naturelles, est soumise à des risques potentiels et à des responsabilités en raison d'accidents qui pourraient entraîner des blessures graves ou la mort. L'impact de ces accidents pourrait affecter la rentabilité des opérations de la société, provoquer une interruption des opérations, conduire à une perte de licences, affecter la réputation de la société et sa capacité à obtenir d'autres licences, endommager les relations avec la communauté et réduire l'attrait perçu de la société en tant qu'employeur.

Rien ne garantit que l'entreprise ait été ou sera à tout moment en parfaite conformité avec toutes les lois et réglementations ou qu'elle détiendra tous les permis requis en matière de santé et de sécurité et qu'elle sera en parfaite conformité avec ceux-ci. Les coûts et les retards potentiels liés au respect de ces lois, réglementations et permis pourraient empêcher la société de poursuivre le développement d'un projet ou l'exploitation ou la poursuite du développement d'un projet, et tout non-respect de ces lois, réglementations et permis pourrait avoir une incidence négative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société. Des amendements aux lois, règlements et permis actuels régissant les opérations et les activités des sociétés minières, ou une application plus stricte de ceux-ci, pourraient avoir un impact négatif important sur la société et entraîner une augmentation des dépenses d'exploration, des dépenses en capital ou des coûts de production, une réduction des niveaux de production dans les propriétés en exploitation, ou l'abandon ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

Risques liés à l'infrastructure.

Les activités d'extraction, de traitement, de développement et d'exploration dépendent, à un degré ou à un autre, d'infrastructures adéquates. La fiabilité des routes, des ponts et des sources d'énergie est un facteur déterminant qui influe sur les coûts d'investissement et d'exploitation. Des phénomènes météorologiques inhabituels ou peu fréquents, des sabotages, des interférences gouvernementales ou autres dans l'entretien ou la fourniture de ces infrastructures pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Risques liés à la demande du marché.

Les marchés auxquels la société participe, en particulier le marché des batteries LFP, peuvent ne pas croître comme prévu ou ne pas croître du tout, ce qui entraînerait une baisse de la demande pour les minéraux de la société. Bien que l'objectif de la société soit d'augmenter ses revenus, rien ne garantit qu'elle y parviendra. En conséquence, les revenus peuvent stagner ou diminuer, ce qui peut accroître les pertes de la société. En outre, le phosphate n'est pas actuellement répertorié comme un minéral critique et pourrait ne jamais l'être, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le niveau de la demande du marché pour les minéraux de la société.

Les marchés sur lesquels la société opère en sont à leurs débuts et sont très compétitifs, et la société pourrait ne pas réussir à être compétitive dans ces industries au fur et à mesure de leur développement.

La société est actuellement confrontée à la concurrence de concurrents nationaux et internationaux, nouveaux et établis, et s'attend à être confrontée à d'autres concurrents à l'avenir, y compris à la concurrence de sociétés disposant de nouvelles technologies.

Le marché mondial du stockage de l'énergie n'en est qu'à ses débuts et l'entreprise s'attend à ce qu'il devienne plus compétitif à l'avenir. L'entreprise s'attend également à un alourdissement de la réglementation à mesure que les clients adopteront cette nouvelle technologie. Rien ne garantit que les systèmes de stockage d'énergie de LFP Battery soient couronnés de succès sur les marchés respectifs où ils sont en concurrence. Un nombre important et croissant de sociétés établies et nouvelles, ainsi que d'autres sociétés, ont pénétré ou sont signalées comme ayant des plans pour pénétrer le marché du stockage de l'énergie, y compris des sociétés qui conçoivent des formes de stockage de l'énergie qui ne nécessitent pas les minéraux contenus dans la Propriété. L'industrie du stockage de l'énergie est très compétitive et dynamique.

Les baisses des prix de détail de l'électricité provenant des services publics ou d'autres sources d'énergie renouvelable pourraient rendre les produits de LFP Battery moins attrayants pour les clients. La réduction de divers programmes de rabais et d'incitation pourrait également avoir un effet négatif sur la société.

Dilution.

Les titres de la Société, y compris les actions ordinaires et les droits, bons de souscription, bons de souscription spéciaux, reçus de souscription et autres titres permettant d'acheter, de convertir ou d'échanger des actions ordinaires, peuvent être créés, émis, vendus et livrés selon les modalités et aux moments déterminés par le Conseil d'administration. En outre, la société peut émettre des actions ordinaires supplémentaires de temps à autre en vertu de bons de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions ordinaires émis de temps à autre par le conseil d'administration. L'émission de ces actions ordinaires pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires existants.

Les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le cours de l'action de la société.

Les ventes futures d'actions ordinaires par la société ou d'autres actionnaires pourraient diminuer la valeur des actions ordinaires. La Société ne peut pas prédire l'ampleur des ventes futures par la Société ou d'autres actionnaires, ni l'effet, le cas échéant, que ces ventes auront sur le cours futur des actions ordinaires. La vente d'un nombre important d'actions ordinaires, ou la perception que de telles ventes pourraient se produire, peut avoir un effet négatif sur les prix du marché des actions ordinaires.

Absence de bénéfices ou de revenus significatifs.

Les activités actuelles et proposées de la société sont soumises à tous les risques commerciaux associés aux nouvelles entreprises. Il s'agit notamment des fluctuations probables des résultats d'exploitation, car la société réalise des investissements importants dans l'exploration et le développement. La société ne sera en mesure de verser des dividendes sur les actions ordinaires que lorsque ses administrateurs auront déterminé qu'elle est financièrement en mesure de le faire.

Absence de dividendes

La politique actuelle de la société est de conserver tout bénéfice pour financer l'exploration et le développement de la propriété et pour réinvestir dans la société. Par conséquent, la société ne prévoit pas de verser de dividendes en espèces sur les actions ordinaires dans un avenir prévisible. La politique de la société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par son conseil d'administration en fonction

de ses résultats, de sa situation financière et d'autres facteurs pertinents. Jusqu'à ce que la société verse des dividendes, ce qu'elle pourrait ne jamais faire, ses actionnaires ne seront pas en mesure de percevoir un rendement sur leurs actions ordinaires, à moins qu'ils ne les vendent.

Fluctuation et volatilité des cours de bourse..

Le cours d'une action cotée en bourse est influencé par de nombreuses variables, notamment la disponibilité et l'attrait d'investissements alternatifs et l'étendue du marché public pour l'action. Ces dernières années, les marchés des valeurs mobilières ont connu une forte volatilité des prix et des volumes, et les cours des titres de nombreuses sociétés ont connu d'importantes fluctuations qui n'étaient pas nécessairement liées à la performance opérationnelle, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Rien ne garantit que ces variations n'affecteront pas le prix des titres de la société à l'avenir et que le prix des actions ordinaires ne diminuera pas pendant qu'elles sont cotées au CSE.

Les activités de la société peuvent être affectées par la propagation du COVID-19.

Les activités de la société pourraient être considérablement affectées par les effets d'une épidémie mondiale de maladie contagieuse, y compris l'épidémie de maladie respiratoire causée par le COVID-19. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a classé le COVID-19 dans la catégorie des pandémies et ne l'a pas reclassé à la date du présent rapport de gestion. La société ne peut pas prédire avec précision l'impact que COVID-19 aura sur ses activités. Les risques posés par le COVID-19 comprennent des incertitudes relatives à la propagation géographique finale du virus, à la gravité de la maladie, à la durée de l'épidémie et à la durée des restrictions de voyage et de quarantaine imposées par les gouvernements des pays touchés. Une épidémie importante de maladies contagieuses au sein de la population humaine pourrait entraîner une crise sanitaire généralisée susceptible d'entraîner des répercussions négatives sur les économies et les marchés financiers de nombreux pays, ce qui entraînerait un ralentissement économique susceptible d'affecter la demande de services de la société et d'avoir une incidence sur les résultats d'exploitation.

Les informations prospectives peuvent s'avérer inexactes

Les actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à ne pas accorder une confiance excessive aux informations prospectives de la société. De par leur nature, les informations prospectives impliquent de nombreuses hypothèses, des risques connus et inconnus et des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux suggérés par les informations prospectives ou contribuer à la possibilité que les prédictions, les prévisions ou les projections se révèlent matériellement inexactes.